COVID-19 EN ALGÉRIE

NOUVEAU RECORD DES CONTAMINATIONS

Page 16

TAMANRASSET

UN TERRORISTE CAPTURÉ À IN M'GUEL

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4043 | Lundi 13 Juillet 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ASSASSINAT DE L'AVOCATE TERRAFI YASMINE

TROIS SUSPECTS PLACÉS EN DÉTENTION PROVISOIRE

Page 4

ABDERRAHMANE BENBOUZID L'ASSURE

PAS DE CONFINEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Page 3

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

LES PROPOSITIONS DE RAHABI

Pages 4

AMMAR BELHIMER:

LES MÉDIAS PUBLICS DOIVENT SE RÉORGANISER "DE MANIÈRE PROFONDE"

Page 3

ABDERRAHMANE BENBOUZID L'ASSURE:

"Pas de confinement à l'échelle nationale"

Face au manque de lits d'hospitalisation que connaissent plusieurs hôpitaux du pays, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a instruit les responsables des Etablissements hospitaliers, d'augmenter leur capacité d'accueil des malades jusqu'à 60%.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Ces instructions ont été données, lors de sa réunion vendredi, avec les directeurs des hôpitaux d'Alger, mais aussi seront élargies lors d'une réunion en visioconférence qu'il va organisée avec les dirigeants des hôpitaux de tout le pays.

"*Il ne faut pas qu'il y ait un seul algérien atteint du Covid, qui parte à l'hôpital et ne trouve pas de place pour les soins*", a-t-il insisté lors de son passage ce dimanche à la Radio nationale. Dans ce sens, il a appelé les directeurs des Centres hospitaliers, à augmenter les capacités d'accueil des malades dans les différents hôpitaux.

Le ministre a indiqué, qu'il a demandé aux chefs des Etablissements sanitaires, qu'ils consacrent jusqu'à 60% des capacités d'accueil pour le Covid-19, et il a annoncé qu'il réunira par visioconférence, tous les dirigeants des hôpitaux du pays, afin de leurs donner les instructions à suivre face à l'expansion de la pandémie.

Le ministre a indiqué, qu'il a constaté que le nombre des lits consacrés au Covid 19 n'est pas suffisant, et il s'est étonné sur le fait que comment se fait-il qu'un hôpital de 600 lits consacre uniquement une dizaine pour la Covid-19. Dans ce sens, il a souligné qu'il a donné 48 h au niveau de la capitale, pour augmenter les capacités d'accueil.

Des sanctions tomberont sur les responsables

Évoquant les situations catastrophiques

diffusées sur les réseaux sociaux, de ce qui s'est passé à Sétif, Sidi Aissa et M'sila, le ministre a indiqué, que des enquêtes sont en cours et des sanctions vont tomber rapidement, sur la mauvaise gestion, que ce soit à Sétif ou à Constantine.

Pas de retour au confinement total

Benbouzid a écarté la possibilité de recourir à un confinement sanitaire national, en vue de la situation dans certaines wilayas qui n'enregistrent aucun cas de coronavirus. Le ministre a, toutefois, estimé que la décision du confinement sanitaire revient, en premier lieu, au Premier ministère, après consultations des statistiques fournies par le Comité scientifique relevant du ministère de la Santé.

R. R.

Un syndicat des imams réclame la réouverture des mosquées

Un syndicat des imams a appelé, hier, à la réouverture des mosquées, en dépit de la flambée du Covid-19 qui touche l'Algérie depuis fin juin.

Le Conseil national autonome des imams et des employés du secteur des Affaires religieuses, demande en effet au gouvernement, de procéder à une réouverture progressive et graduelle des mosquées. "*Nous comprenons le souci de nos médecins, quant à la santé de nos concitoyens. Cependant, revoir la décision de fermeture des mosquées est devenue une impérieuse nécessité*", a expliqué Djamel Ghoul, le porte-parole du Syndicat dans le communiqué diffusé sur sa page Facebook. "*La réouverture des mosquées est une mesure raisonnable, et de plus en plus de voix s'élèvent pour la réclamer*", ajoute le porte-parole du Conseil national des imams. "*Par conséquent, le Conseil appelle le gouvernement, à procéder à la réouverture progressive des mosquées, accompagnée des mesures de prévention possibles, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays arabes et musulmans*", a-t-il ajouté. Le Conseil national des imams propose, que la réouverture se fasse selon un "protocole" qui comprend le maintien de la fermeture des salles d'ablution et la salle des prières pour femmes, tenir les prières dans les espaces ouverts, pour les mosquées qui en disposent, à défaut de quoi, chaque prieur devra se munir de son propre tapis de prière.

Le Conseil se dit "inquiet", quant aux voix qui s'élèvent "pour appeler à l'annulation du rituel de l'Aïd el Adha (…), en dépit du fait qu'il n'y aucune preuve scientifique sur un quelconque lien de causalité entre le rituel de sacrifice et la propagation de l'épidémie.

En Algérie, les mosquées sont fermées aux fidèles depuis le 17 mars, dans le cadre des mesures prises pour endiguer l'épidémie de coronavirus Covid-19.

R. N.

APPLICATION DES NOUVELLES MESURES PRÉVENTIVES

Le ministre de l'Intérieur appelle les walis à mettre en place les mécanismes

PAR RACIM NIDHAL

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a exhorté les walis à trouver les mécanismes pratiques pour la mise en œuvre des mesures issues de la séance de travail présidée jeudi dernier par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour le contrôle de la situation sanitaire dans le pays suite à la propagation Covid-19.

Lors d'une réunion de coordination en visioconférence avec les walis de la République, le ministre a salué les décisions issues de la séance de travail, exhortant les walis à "*trouver les mécanismes pratiques à mettre en place, avec le suivi, en temps réel, de la situation épidémiologique dans leurs territoires de compétence*".

Après avoir mis en avant l'impératif du suivi de la situation, au niveau des hôpitaux et de l'accompagnement de ces établissements, le ministre a rappelé les prérogatives qui leurs sont attribuées.

De même qu'il les a exhortés, à l'impératif de garantir aux citoyens l'accès à tous les moyens de prévention.

Le ministre a appelé, par ailleurs, les walis à prendre "*toutes les décisions qui s'imposent en fonction de la situation de chaque commune, quartier ou foyer d'épidémie*" insistant sur "*l'impératif de la rigueur face aux contrevenants à travers l'application des procédures prévues par la réglementation et la législation en vigueur*".

Lors de cette réunion, il a été question également, des zones d'ombre et l'ensemble des projets lancés au niveau de ces régions, notamment celles enclavées.

A ce propos, le ministre a mis l'accent sur "*le nécessaire respect des délais et de la qualité des réalisations destinées à la population, conformément à l'engagement des Hautes autorités du pays*".

Soulignant "le rôle important" des associations et comités de quartiers, dans la lutte contre cette pandémie, le ministre a préconisé "*la poursuite de leur implication et de leur sensibilisation, à l'importance de l'adhésion aux efforts des pouvoirs publics pour surmonter cette crise sanitaire*".

Concernant le renforcement du rôle de la société civile, M. Beldjoud a évoqué les facilités initiées par le ministère de l'Intérieur au profit des citoyens souhaitant adhérer au mouvement associatif, ou créer une association, tous types confondus, citant dans ce sens "*la plateforme numérique mise en place, via le site du ministère pour les demandes de création d'une association, avec l'engagement d'étudier le dossier et de donner l'agrément dans un délai n'excédant pas 10 jours*".

Avant de clore, le ministre de l'Intérieur a donné de "fermes" instructions, pour "*le suivi permanent des différentes questions en lien avec le quotidien du citoyen*", soulignant l'importance du "*suivi personnel des préoccupations des citoyens et de leur prise en charge immédiate*".

R. N.

Approvisionnement des wilayas concernées par l'interdiction de la circulation

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a donné des instructions aux Directeurs régionaux du secteur, afin d'assurer l'approvisionnement, en produits de base, des 29 wilayas concernées par l'interdiction de la circulation dans le cadre des efforts de lutte contre le nouveau coronavirus, a indiqué un communiqué du ministère. Lors d'une réunion tenue en visioconférence, en présence du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aissa Bekkai, M. Rezig a donné ses instructions aux Directeurs régionaux, pour le suivi et la garantie de l'approvisionnement des consommateurs en produits de base, sous la supervision des walis.

Il a également insisté, sur la lutte contre les tentatives de spéculation en coordination, avec les différents services de sécurité.

Dans le même sillage, le premier responsable du secteur a appelé, à la poursuite des opérations de contrôle concernant le respect par les commerçants et les opérateurs économiques du protocole sanitaires et des gestes barrières. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait présidé jeudi une séance de travail consacrée à la situation sanitaire dans le pays, à l'issue de laquelle plusieurs décisions ont été prises, dont "*l'interdiction de la circulation routière, de et vers les 29 wilayas impactées*", dont Alger, pour une semaine, à compter de vendredi, et l'interdiction, à partir de vendredi, du transport urbain public et privé, durant les week-ends au niveau des 29 wilayas impactées. Les wilayas concernées sont : Boumerdès, Souk Ahras, Tissemsilt, Djelfa, Mascara, Oum El Bouaghi, Batna, Bouira, Relizane, Biskra, Khenchela, M'sila, Chlef, Sidi Bel Abbes, Médéa, Blida, Bordj Bou Arreridj, Tipaza, Ouargla, Bechar, Alger, Constantine, Oran, Sétif, Annaba, Bejaia, Adrar, Laghouat et El Oued.

R. N.

AMMAR BELHIMER:

“Les médias publics doivent se réorganiser "de manière profonde”

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a appelé les médias publics audiovisuels et écrits à s'organiser de "manière profonde", selon les nouvelles exigences qui impliquent leur modernisation et leur transformation, en entreprises organisées en portails numériques offrant des produits variés.

PAR LAKHDRI BRAHIM

"*Les médias publics, audiovisuels et écrits, sont appelés à être réorganisés de manière profonde. C'est l'époque qui l'exige et qui implique de les moderniser et de les transformer en entreprises organisées en portails numériques offrant des produits variés. C'est-à-dire, une offre basée sur le texte, le son et l'image, ce qui est une règle valable pour tout le monde : presse écrite imprimée, sites électroniques, radios et télés*", a indiqué le ministre dans un entretien au quotidien la Sentinelle.

Il a affirmé, que "*cette évolution nécessaire est parfaitement conforme à la volonté et à la vision du président de la République lui-même qui a fait de son 6ème engagement pour la fondation de la Nouvelle République un pilier essentiel*".

"*Sur la base de ce sixième engagement républicain, le chef de l'Etat, alors candidat libre de toute attache partisane à la magistrature suprême, a promis de s'investir pleinement pour l'avènement 'd'une presse libre et indépendante, respectueuse des règles du professionnalisme, de l'éthique et de la déontologie, érigée en vecteur de l'exercice démocratique et protégée de toute forme de dérive'*", a-t-il rappelé.

Interrogé sur un chantier de restructuration des groupes publics de communication, M. Belhimer a indiqué "*qu'il n'est pas encore question d'un nouveau chantier de restructuration des groupes publics de communication, qui aurait été lancé en bonne et due forme*".

Pour lui, "*Il s'agit à l'heure actuelle, de la nomination de nouveaux DG et PDG d'entreprises du secteur économique de la Communication. Des responsables chargés d'assainir des sociétés assises actuellement sur des déséquilibres structurels, financiers et humains, et qui accumulent déficits de tous genres et pertes d'argent*".

"*Ces nouveaux dirigeants sont chargés de les préparer à constituer à terme, des groupes économiques autonomes sous l'égide du CPE, le Conseil des participations de l'Etat, qui dépend du Premier ministre. Sont ainsi concernés l'ANEP, les imprimeries et les six titres de la presse écrite publique*", a-t-il dit, tout en signalant, à ce propos, que le secteur de la Communication "*est aujourd'hui le seul à ne pas avoir opéré cette mutation*".

Il a expliqué, qu'"*une fois assainies, ces entreprises devraient se diversifier et produire de la richesse, pour ne plus avoir à dépendre du budget du ministère de la Communication ou de la manne providentielle de l'ANEP, qui maintient notamment les six journaux publics sous perfusion financière permanente*".

"*En attendant, la publicité publique continuera effectivement à constituer l'essentiel des aides de l'Etat à la presse nationale, dans son ensemble*", a-t-il ajouté.

Le ministre a annoncé en outre, la réactivation du Fonds d'aide à la presse, gelé en 2015.

"*Indépendamment des futurs ressources du Fonds d'aide à la presse, qui a été gelé en 2015 et vu ses réserves transférées au Trésor public. Ce Fonds, et c'est là une vraie bonne nouvelle, a été réactivé sur décision du Premier ministre et à ma demande*", s'est-il félicité, indiquant que la presse "*bénéficiera donc de deux sources de subvention, directes ou indirectes, via l'ANEP et ce Fonds d'aide*".

Sur le chantier de réformes relatif aux médias digitaux, il a annoncé qu'"*un texte réglementaire, et non une loi, sera promulgué au sujet de la presse numérique dont nous voulons légaliser l'existence de fait, afin de lui permettre notamment de bénéficier légalement de la publicité et de tout autre forme d'aide publique à la presse*", faisant savoir que "*les observations et autres préconisations des professionnels, ont été prises en compte dans leur ensemble*".Interrogé sur les constats de dépassements de la part des chaînes de télévision offshore, M. Belhimer a indiqué que l'Autorité de régulation de la presse audiovisuelle (ARAV), et le ministère de la Communication, avaient été contraints plus d'une fois, à réagir pour rappeler à l'ordre certaines télés offshore pour les exhorter au respect de l'éthique, de la loi, de la vie privée et de l'honneur des personnes.

Il a rappelé, dans ce sens, que "*faire preuve d'esprit de tolérance et d'ouverture n'est pas se montrer faible ou permissif à l'excès*", faisant remarquer qu'"*en cas de récidives et de dépassements intolérables, force restera donc à la loi et des mesures coercitives seraient prises certainement*".

L. B.

ACHEUK YOUCEF CHAWKI :

“Le déficit de la CNR s’élève cette année à 680 milliards DA”

PAR RAYAN NASSIM

Le déficit de la Caisse nationale des retraites (CNR), s’élève cette année à 680 milliards de dinars, a affirmé le dimanche 12 juillet 2020, M. Acheuk Youcef Chawki, ministre du Travail, de l’Emploi et de la Sécurité sociale, lors de son passage à l’émission LSA-direct du quotidien Le Soir d’Algérie.

Le ministre a souligné que ce déficit va forcément en augmentant, en raison de la transition démographique, d’où la nécessité de trouver des ressources, notamment la lutte contre l’évasion parafiscale.

M. Acheuk Youcef Chawki a indiqué, que la pandémie du coronavirus a montré que les travailleurs sans couverture sociale, ainsi que ceux qui travaillent dans l’informel se trouvent dans une grande précarité. Pour faire face à ce problème, “*nous sommes en train d’élargir la base cotisante, pour que le nombre des cotisants soit plus important*”, a-t-il soutenu.

Pour lutter contre cette fraude fiscale et parafiscale, le ministre a annoncé la mise en place de certains mécanismes contre la fraude dans les dépenses, notamment l’utilisation abusive de la carte Chifa, expliquant que 87% des dépenses portent sur le médicament. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, le ministre a annoncé la mise en place de la vignette Data Matrix, pour assurer la traçabilité du médicament.

Évoquant les cliniques privées, le ministre a indiqué que la Sécurité sociale a signé des conventions, pour faire en sorte que le secteur public puisse prendre en charge les malades, en rappelant que les premières conventions signées remontent aux années 1990, et qu’elles concernaient essentiellement l’hémodialyse. “*Aujourd’hui, nous avons 14.000 malades qui sont directement pris en charge par la Sécurité sociale, nonobstant le forfait hospitalier qui est versé à la santé*”, a annoncé le ministre.

“*Au mois de mai dernier, nous avons signé une convention avec les cliniques privées de maternité et nous sommes déjà à près de 3.000 femmes parturientes qui sont prises en charge au niveau des cliniques privées*”, a affirmé le ministre, qui s’en félicite, vu que *“le secteur public est totalement débordé”*.

Interrogé sur la recrudescence des cas de contaminations par le coronavirus, M. Acheuk Youcef Chawki explique, que ce rebond d’infection est dû à l’indiscipline des citoyens, qui continuent à *“déambuler et à vivre dans une promiscuité inadmissible”*.

R. N..

TAMANRASSET

Un terroriste capturé à In M'guel

Un terroriste, répondant au nom de Melouki Ahmed, a été capturé samedi à In M'guel, dans la wilaya de Tamanrasset, par un détachement de l'Armée nationale populaire, qui opérait en coordination avec les services de la Sûreté nationale, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).*"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a capturé, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, avant-hier 11 juillet 2020 à In M'guel, wilaya de Tamanrasset en 6e Région militaire, le terroriste dénommé "Ahmed Ouled Chila" dit "Melouki Ahmed", qui avait rallié les groupes criminels activant dans la région du Sahel en 2012"*, précise le communiqué du MDN. "*Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et au niveau de la 4e Région militaire, un détachement de l'ANP a appréhendé, à Djanet, (07) individus et saisi (09) groupes électrogènes, (11) marteaux piqueurs, ainsi que (18) sacs de mélange de pierres et d'or brut, des produits explosifs et divers outils servant dans les opérations d'orpaillage illicite*", a-t-il ajouté, signalant que des éléments de la Gendarmerie nationale ont, par ailleurs, saisi (7.027) unités de différentes boissons à El Oued.

R. N.

LIBYE

Sabri Boukadoum réaffirme le rejet par l'Algérie de toute ingérence étrangère

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a réaffirmé, samedi, le rejet par l'Algérie de toute ingérence étrangère en Libye, précisant par la même que toutes les parties libyennes réclamaient que l'Algérie "poursuive ses efforts dans le cadre du règlement de la crise" dans ce pays voisin.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Invité du Forum du quotidien Echaâb, le ministre a fait savoir, que l'Algérie "coordonne avec toutes les parties concernées par le dossier libyen, notamment les pays du voisinage, en vue de parvenir dans les plus brefs délais, à une solution assurant la restauration de la paix et de la stabilité dans ce pays frère". "*L'approche adoptée par l'Algérie, en coordination et concertation avec les pays du voisinage,& vise à mettre un terme à toute forme d'escalade et à réunir les frères libyens autour d'une même table de dialogue loin de toute ingérence étrangère",* a-t-il souligné, ajoutant que ce "*processus doit commencer par un cessez-le-feu loin des règlements de comptes conjoncturels pour recouvrer la confiance entre les parties libyennes à même d'engager un dialogue regroupant les différentes composantes du peuple libyen en vue de restaurer la paix et réaliser ainsi les attentes de ce peuple frère*". Le chef de la diplomatie a réaffirmé, que l'Algérie "*reste à équidistance des belligérants libyens, tout en les exhortant à l'adhésion au processus de règlement politique plébiscité par le peuple libyen et ce, à travers une large concertation appuyée par les pays du voisinage sous l'égide des Nations-unies".*

A ce propos, il a rappelé la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a affirmé, lors de la conférence de Berlin tenue début 2020, "*la disponibilité de l'Algérie à abriter des rencontres entre frères Libyens, pour reprendre l'opération politique sous l'égide de l'ONU et dans le respect de la volonté politique du peuple libyen".*

Boukadoum a également rappelé la tenue, en février dernier à Alger, de la réunion de concertation des ministres des pays voisins de la Libye (arabo-africains), au titre du mécanisme de dialogue pour examiner le dossier libyen et trouver une solution, qui mettra fin à la souffrance du peuple libyen.

L'Algérie avait mis en exergue, lors de cette réunion, l'importance de la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye, appelant les belligérants libyens à revenir au processus politique sous l'égide de l'ONU, en adoptant le dialogue inclusif comme moyen devant mener à une solution à la crise libyenne.

Concernant le processus de règlement de la crise libyenne et le rôle de l'Algérie à cet égard, Boukadoum a précisé, devant les parlementaires, les recteurs d'université, les professeurs et journalistes présents, que "*toutes les parties libyennes demandent l'intervention de l'Algérie, car c'est le seul pays qui n'a envoyé, ni armes, ni mercenaires en Libye, mais plutôt un message d'espoir pour toutes les parties libyennes*".

Il a souligné, à cette occasion, que le cessez-le-feu observé en février dernier avait été convenu en Algérie grâce aux efforts du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Le rôle de l'Algérie, dans le règlement de la crise libyenne, "*n'est pas sollicité uniquement par Tripoli et Benghazi, mais par toutes les parties concernées*", a affirmé le ministre, soutenant que "*l'intérêt de l'Algérie est de voir une Libye stable et unie".* Boukadoum a prévenu, que "*la guerre par procuration, qui se joue en Libye, nuit davantage aux Libyens. L'ingérence étrangère est devenue un problème majeur. Si nous avions laissé les Libyens entre eux avec un soutien politique, cette crise n'aurait pas perduré",* a-t-il ajouté. *"Nous rejetons catégoriquement toute ingérence étrangère en Libye*", a-t-il martelé, appelant au nécessaire *"respect de l'embargo sur les armes vers ce pays, et de la souveraineté de la décision libyenne".*

C. A.

DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES MARITIMES AVEC L'ITALIE

Les explications de Boukadoum

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est exprimé, ce samedi, sur la délimitation des frontières maritimes avec l'Italie. Invité du forum du journal Echaâb, Sabri Boukadoum a souligné l'importance "*d'aller jusqu'au bout, dans les négociations, lorsqu'il s'agit de frontières partagées avec d'autres pays*", ajoutant que l'Algérie a entamé "*le travail sur le plan technique concernant ce dossier". "Il n'y a pas lieu de polémiquer, il s'agit d'un problème ordinaire inhérents aux frontières adjacentes*", a estimé le MAE algérien. Rappelons qu'en février dernier, l'Algérie avait été accusée par l'ancien Président de la région Sardaigne en Italie, de s'être emparé d'une zone maritime près de cette région, faisant partie des eaux inter nationales.

ASSASSINAT DE L'AVOCATE TERRAFI YASMINE

Trois suspects placés en détention provisoire

Trois individus, suspectés d'implication dans le meurtre de la jeune avocate, Terrafi Yasmine à Ain Bessam (Ouest de Bouira), ont été placés, samedi, en détention provisoire en attendant l'achèvement de l'enquête, a fait savoir le procureur de la République près le tribunal de Ain Bessam, Abdellah Ghoumari, cité hier par l'agence officielle.

Les trois suspects, âgés de 23, 29 et 32 ans, ont été présentés hier après-midi devant le juge d'instruction près le tribunal de Ain Bessam qui a ordonné leur placement en détention provisoire. Ils sont accusés de "*constitution d'un groupe de malfaiteurs pour commettre un crime*", d' "*homicide volontaire avec préméditation*", et *"tentative d'attentat à la pudeur avec violence".* Le procureur de la République près le tribunal de Ain Bessam a indiqué, que l'enquête se poursuit toujours pour élucider les circonstances exactes du crime.

Pour rappel, Terrafi Yasmine, âgée de 28 ans et avocate stagiaire à la Cour de Bouira, a été retrouvée lundi dernier, morte à l'intérieur du véhicule qui la transportait vers Ain Bessam. Le conducteur du véhicule, agressé, a été transféré à l'hôpital de Ain Bessam.

R. N.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les propositions de Rahabi

L'ancien diplomate algérien, Abdelaziz Rahabi, a apporté sa contribution au débat sur l'avant-projet de Constitution, qui a porté sur plusieurs questions, dont notamment, celles concernant les mandats présidentiels et le rôle de l'armée.

La contribution, rendue publique dimanche, porte essentiellement sur l'opportunité et le contexte du débat sur le projet, les propositions sur les principes généraux, la question de la réélection du président de la République ainsi que sur la représentation populaire dans les pouvoirs et de l'Etat de droit, et l'adaptation des forces armées aux processus de transformation des questions de maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité internationales.

Dans sa contribution, M. Rahabi s'est interrogé : "*Sommes-nous aujourd'hui à un moment de rupture, et/ou à un niveau de maturation historique, de nature à nous permettre de faire un saut qualitatif ?* ", tout en estimant qu'"*il y a autant d'éléments positifs que d'éléments contraignants*".

Il a souligné aussi, que "*la question qui se pose alors d'elle-même, c'est celle de savoir si ce projet de loi suprême s'inscrit dans l'esprit de ses rédacteurs et de ses promoteurs dans la perspective de mettre l'Algérie en rapport avec le temps réel, de faire entrer le pays dans la modernité institutionnelle, de mettre les fondements d'un Etat de droit ou alors, d'une opération de stabilisation d'un système politique ébranlé par le Hirak*".

Notant que le document soumis au débat "*a le mérite de n'avoir pas cédé à la tentation populiste et aventurière des différents animateurs du débat sur l'identité*", M. Rahabi a proposé la dénomination du pays dans la Constitution "*Algérie*" ou "*République Algérienne*", car, a-t-il expliqué, la dénomination actuelle (République Algérienne Démocratique et Populaire) est "*le produit d'une réalité historique donnée, des rapports de forces du moment et de la conjoncture internationale, marquée par la division idéologique du monde*".

"*Notre pays s'accommoderait mieux d'une dénomination qui n'altérerait en rien son ordre politique ou moral, marquerait la période du début d'un nouvel ordre constitutionnel et valoriserait davantage son nom propre*", a-t-il argué.

Concernant la réélection du président de la République, M. Rahabi propose que le mandat présidentiel soit "*unique et d'une durée de 6 ans*".

Pour ce qui est de la représentation populaire dans les pouvoirs et de l'Etat de droit, M. Rahabi a fait remarquer, que "*le Conseil supérieur de la Magistrature ne peut être envisagé, ni comme un prolongement de l'Exécutif, ni comme un Syndicat de magistrats, mais comme une Autorité au service de la loi et du justiciable*", proposant que les anciens présidents de la République fassent partie de la composante de la Cour constitutionnelle.

Par ailleurs, il a plaidé, dans sa contribution, pour la suppression du Conseil de la nation.

Pour l'adaptation des forces armées, aux processus de transformation des questions de maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité internationales, l'ancien diplomate a estimé que l'adaptation aux nouvelles réalités internationales, "*requiert en conséquence un haut degré de maitrise et de professionnalisation des forces armées*". "*Les conflits ont changé de nature, de guerres classiques à guerres irrégulières, de guerre froide à conflits d'intérêt économique, pour aboutir aujourd'hui à une sorte d'administration internationale des zones de crises. La géopolitique, dans toute sa complexité, s'impose aujourd'hui de façon implacable aux Etats comme la représentation des rapports de puissance*", a-t-il fait savoir, soulignant qu' "*à ce stade de l'état du monde, notre pays présente quelques particularités, des atouts et des contraintes*".

"*Cette réalité géopolitique du pays confère certes des atouts mais réclame, notamment, en raison du caractère transfrontalier des nouvelles menaces, une adaptation à de nouvelles missions de participation des troupes militaires dans des opérations humanitaires, d'observation et de paix qui ne sont pas prévues explicitement dans notre ordre constitutionnel*", a ajouté M. Rahabi, soulignant que "*ces opérations, du fait d'être soumises à la satisfaction de préalable institutionnel interne contraignant et à un mandat Organisation des Nations-unies, de l'Union Africaine ou de la Ligue des Etats Arabes, consacrent le principe du contrôle populaire sur les actions des forces armées, hors des frontières nationales*".

R. N.

START-UP

Prochaine mise en place d'un Fonds de financement des projets innovants

Un Fonds de financement des start-up sera mis en place "bientôt" dans le but d'aider les porteurs de projets innovants, a annoncé samedi à Khémis Miliana (Aïn Defla) le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El-Mehdi Walid.

PAR RIAD EL HADI

"*Dans le but d'aider les porteurs de projets innovants, notre département s'attelle à mettre en place un Fonds de financement des start-up dont le lancement est prévu pour bientôt*", a fait savoir M. Walid, en marge de sa visite à l'entreprise "S. Five Groupe", spécialisée dans le traitement des eaux utilisées, mais qui s'est lancée depuis l'avènement de la pandémie du Covid-19 dans la confection de machines fabriquant des masques de protection buccale ainsi que des équipements de stérilisation.

Il a dans ce sens, précisé que ce fonds, régi par des mécanismes de financement "*plus en adéquation avec les start-up*", peut même s'adapter aux préceptes de la religio,n dans le domaine des pratiques financières (absence d'intérêt).

Selon lui, le Fonds en question permettra d'assurer un financement, à travers un crédit, comme ce fut le cas dans le dispositif de l'ANSEJ, mais à travers l'entrée au capital de la société, "*une procédure impliquant l'échange d'un apport contre les parts de cette société*", a-t-il expliqué.

"*J'estime que c'est la meilleure façon de financer les start-up, laquelle tranche avec la manière en vogue par le passé consistant à se limiter à l'octroi des crédits aux propriétaires des petites entreprises*", a-t-il soutenu. Evoquant les jeunes confrontés à l'écueil du foncier, dans la concrétisation de leurs projets, il a observé que la Loi de finances complémentaires (LFC 2020), comporte des facilités en matière d'acquisition de foncier. "*La LFC comporte des procédures permettant aux jeunes disposant de projets innovants de bénéficier d'assiettes foncières, le plus important étant que les projets en question assurent une valeur ajoutée à l'économie nationale*", a-t-il tenu à préciser. S'attardant sur la société "S.Five Groupe", il a noté que celle-ci a accompli un "*travail extraordinaire*", dans la mesure où elle a mis au point une machine fabriquant des bavettes en un laps de temps n'excédant pas les 25 jours. Mais, ce qui caractérise le plus cette société est le fait qu'elle se base sur le reverse engineering, un procédé consistant à maîtriser le fonctionnement d'une machine fabriquée à l'étranger, en vue d'en réaliser une semblable en tous points de vue à l'échelle locale. "*Le plus important à retenir dans tout cela, c'est que les prix des équipements ou machines réalisés par ces sociétés sont concurrentiels par rapport à ceux importés par l'Algérie, n'excédant parfois pas le 10 % de la valeur de celles assurant la même fonction, et qui sont produites à l'étranger*", a-t-il détaillé.

Pour lui, le fait que cette société soit implantée à Khémis Miliana, conforte l'idée que le génie algérien n'est pas propre à la capitale mais concerne le pays dans son ensemble, affirmant que l'ère de l'importation d'équipements susceptibles d'être produits localement, est "révolue".

Par ailleurs, il a estimé que la pandémie du Covid-19 a incité à la recherche de tendances et créneaux, ayant trait l'économie numérique (applications, solutions intelligentes), susceptibles d'intéresser les jeunes en quête d'innovation.

De son côté, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Abdelhakim Berrah, a fait part d'un travail mené depuis quelques années en vue de connaître les sociétés innovantes et productrices de valeur ajoutée, "*en perspective de leur éventuel intégration à la bourse*".

Au sujet de l'entreprise "S.Five Groupe", il a noté que son intégration à la bourse se prépare "*depuis deux ans*" eu égard au fait qu'elle "*remplit tous les critères lui ouvrant droit à cette action*", signalant que cette intégration lui permettra de développer ses activités et de les optimiser. A la fin de sa visite, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des Start up, a animé une rencontre à la salle de réunion de la wilaya avec les jeunes innovants et les gérants de start-up, débattant longuement de leurs préoccupations axées notamment sur le financement et à la commercialisation de leurs produits.

Tout en mettant l'accent sur le fait que le projet doit être "*viable économiquement*", il a réitéré la volonté de l'Etat, à soutenir les jeunes détenteurs de projets innovants.

R. E.

PORT D'ALGER

Baisse de l'activité au 1er trimestre 2020

PAR RANIA NAILI

L'activité du Port d'Alger a accusé une baisse, aussi bien pour le mouvement de la navigation que pour le trafic marchandises, durant le premier trimestre 2020, en comparaison avec la même période de 2019, en raison de la chute des recettes pétrolières et la crise sanitaire mondiale, indique un bilan de l'Entreprise portuaire d'Alger (EPAL).

Publié par le périodique d'information N°124 de l'entreprise, le bilan montre "*une régression du trafic des conteneurs et des hydrocarbures*", avec des baisses de près de 39% du nombre des conteneurs traités, de près de 10%du trafic des marchandises et de près de 6% du nombre de navires accostés, par rapport au 1er trimestre 2019.

L'EPAL a traité 80.164 conteneurs (20 pieds) au 1er trimestre 2020, contre une prévision de 133.730 conteneurs, soit un taux d'atteinte des objectifs de 60%, rapporte le bilan, précisant que ce trafic a connu une baisse notable de l'ordre de -38,87%, comparé à la même période de l'année 2019.

Le trafic des marchandises a ainsi connu une baisse, l'objectif fixé pour cette activité, soit 3,15 millions de tonnes pour le 1er trimestre 2020, ayant été réalisé à hauteur de 82 %, marquant un recul de 9,75 %, en comparaison avec la même période de l'année précédente, pour s'établir à 2,57 millions de tonnes.

Expliquant que cette baisse du trafic traité par l'entreprise est induite pat la diminution du trafic conteneur et hydrocarbures, le bilan a toutefois fait remarquer une hausse d'importation de certaines cargaisons homogènes, notamment les céréales, les produits métallurgiques et les matériaux de construction.

Durant la même période, le Port d'Alger a enregistré l'accostage de 428 navires, dont 385 opérants, soit 86% de l'objectif fixé et une baisse de 5,93% par rapport aux réalisations du 1er trimestre 2019.

Cette régression a concerné particulièrement, les navires Ro/Ro (transport de véhicules), butaniers, car-ferries et porte-conteneurs, qui affichent pour le 1er trimestre 2020, des taux respectifs de - 56%, - 23%, - 21%, et - 9 % par rapport au même trimestre 2019.

Le trafic des passagers au Port d'Alger, avec 37.500 passagers prévus au 1er trimestre 2020, a réalisé 77% des objectifs fixés. Il est passé de 34.036 passagers au 1er trimestre 2019 à 29.051 passagers à la même période 2020, soit une régression de l'ordre de 14,65%, "*due essentiellement aux mesures de confinement décrétées par tous les pays*". Le trafic auto-passager a connu également, une baisse de -15,98%, passant de 22.898 véhicules, durant le 1er trimestre 2020 à 19.239 véhicules en 2020, soit 79% de l'objectif fixé, à savoir 24.500 véhicules.

En matière de rendements portuaires, toujours en comparaison avec le 1er trimestre 2019, la durée d'attente moyenne globale en rade des navires a été légèrement améliorée, passant de 1,25 jour à 1.03 jour, soit -18%, grâce à la combinaison des variations des attentes des différents types de navires ayant touché le Port d'Alger.

Cette amélioration de la durée d'attente en rade des navires est liée en grande partie à ceux des navires Ro/Ro (-65%), butaniers (-48%), porte-conteneurs (-33%) et céréaliers (-10%). Néanmoins, une tendance à la hausse a été enregistrée pour le séjour moyen à quai des navires traités par l'EPAL, passant de 3,21 jours au 1er trimestre 2019 à 3,43 jours au 1er trimestre 2020, induite essentiellement par la hausse des séjours à quai des general-cargo transportant le fer, des navires des hydrocarbures et des porte-conteneurs.Or, le séjour des navires bétaillères et Ro/Ro a été réduit respectivement de -68% et -66%, selon le même bilan.

L'EPAL mobilisée face à la crise sanitaire

Dans l'éditorial du périodique d'information, le Pdg de l'Epal, Mohammed Larbi, a rappelé que l'épidémie du coronavirus a eu un impact "considérable" sur l'économie mondiale, et l'Algérie, "*fortement connectée à cette économie*", a subi "*de plein fouet*" cette crise.

Estimant que ce premier trimestre 2020 a impacté négativement son entreprise, M. Larbi a souligné, qu'en dépit de cette situation, l'EPAL n'a pas cessé ses activités depuis l'apparition de l'épidémie, le port étant est un levier essentiel de l'économie nationale.

Il a également rassuré sur le fait, que l'entreprise demeure "*mobilisée plus que jamais, face à cette situation inédite*" et qu'elle était en mesure de "*poursuivre le processus de son développement et de répondre efficacement à la demande de ses clients*".

Le responsable a tout de même estimé, qu'il était difficile de se prononcer à l'heure actuelle, sur l'actvité de la saison estivale de cette année, "*tant que les incertitudes planent encore sur la réouverture des lignes maritimes régulières*".

R. N.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Wilaya de Ain Defla
O.P.G.I de Ain-Defla.
REF : 1662 /DMO/D.G/2020

Monsieur le Directeur Général
de l'Office de Promotion et de la Gestion Immobilière de Ain-Defla
A
Monsieur Le Gérant de l'ETB : TAHAR BELKACEM MOHAMED
OUM DROUE N°09 –CHLEF-

OBJET : Mise en demeure n°03 .
PROJET : 50/1000 LPL à BATHIA Programme RHP 2010 2ème TRANCHE.
LOT : TCE Y COMPRIS VRD.

- Vu le Marché N°117/2013 en date du 29/12/2013, contracté avec l'entreprise **TAHAR BELKACEM**, pour la réalisation de 50/1000 LPL à BATHIA Programme RHP 2010 2EME TRANCHE. en TCE Y COMPRIS VRD, dans un délai de DIX-HUIT (18) mois.
- Vu l'ordre de service N° 01 en date du 29/12/2013.
- Vu le rapport établi par le BET en date du 13/10/2014 .
- Vu le rapport établi par le BET en date du 12/05/2015 .
- Vu le rapport établi par le BET en date du 26/07/2015 .
- Vu le rapport établi par le BET en date du 15/02/2016 .
- Vu la mise en demeure N° 01 établie par nos services en date du 23/02/2016.
- Vu l'envoi concernant l'avancement des travaux établie par nos services en date du 11/06/2019
- Vu la mise en demeure N° 02 établie par nos services en date du 31/05/2020 paru dans la presse national < le soir d'algérie > en date du 02/06/2020 et " الديار " en date du 02/06/2020 .
- Suite aux différentes visites éffectuées par nos services techniques au projet cité ci-dessus, il a été constaté ce qui suit :

-Les travaux sont à l'arrêt, le chantier abandonné avec un taux d'avancement des travaux ne correspond pas au délai contactuel consommé malgré les recommandations données par nos sevices techniques de doubler la cadances de realisation.

A cet effet, votre entreprise est **mise en demeure pour la 3ème fois** pour prendre les meseures nécéssaires :

* Reprendre les travaux avec renforcement du chantier en moyens humains qualifiés , matériaux , matériels nécessaire est sufisant et déployer tous les moyens nécessaires pour rattraper le retard enregistré.

* Nous transmettre un planning de réalisation actualisé pour le reste des travaux.

Un delai de huit (08) jours à compter de la parution de la présente mise en demeure, dans la presse nationale et le BOMOP vous est accordé, faute de quoi il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre de votre Entreprise.

Midi Libre n° 4043 - Lundi 13 Juillet 2020 - Anep 2016 011 269

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TISSEMSILT
N° 872 /D.E.P/2020.

MISE EN DEMEURE N°02

-Vu Le marché N° 173/2018 approuvé le 20/11/2018 ayant pour objet la Réalisation d' une unité républicaine de sécurité avec quatre logements d astreinte et acquisition d un groupe, électrogène a Tissemsilt lot N02 Foyer . poste de garde et chenil
- Vu l' ordre de service de démarrage des travaux
-Vu les différentes visites de chantier (absence bureau du chantier . panneau de chantier . assurances du cocontractant....)
- vu la première mise en demeure N°634 du 28/04/2019
Vu les différentes réunions tenus au niveau du chantier ou il a été signalé l absence d'une main d œuvre qualifié
-Vu l absence de l'encadrement technique au niveau du chantier
-Vu l absence d'un planning d'avancement des travaux
--Vu le non respect des' engagements de l' entreprise envers le maitre d'ouvrage concernant le respect du planning tracé en présence du BET ainsi que renforcement du chantier par une main d' œuvre qualifié
-Vu le glissement des délais par rapport aux taux d'avancement et ce confirme le retard enregistré

Sur la base de ce qui procède , l entreprise ZOUBIR AHMED domiciliée au niveau hai Djebbara Bencherif FRENDA Tiaret est mise en demeure dans les 08 jours de se conformer a ces obligations contractuel et de renforcer le chantier en main d œuvre qualifié (2x8)
Faute de ne pas satisfaire au délai prescrit , je me serai obligé de procéder à la mise en œuvre des mesures prévus par la réglementation en vigueur , notamment la résiliation au torts de votre entreprise

Midi Libre n° 4043 - Lundi 13 Juillet 2020 - Anep 2016 011 274

MIDI
ÉCONOMIE

Pages 08-09 et 10

La régionalisation économique renforce le rôle de l'Etat régulateur, l'efficience économique et contribue à l'unité nationale par la cohésion sociale

Au moment où les plus hautes autorités du pays s'orientent vers la révision de la Constitution et parle de « refonte de l'Etat » pour un développement plus équilibré et solidaire, comme j'ai eu à le rappeler dans différentes contributions nationales et internationales, largement diffusées entre 2007/2019 afin, de rapprocher l'Etat du citoyen, il y a urgence pour nos gouvernants de comprendre le fonctionnement de la société loin des bureaux climatisés et donc sans tabou, d'aller vers la régionalisation économique à ne pas confondre avec l'avatar dangereux du régionalisme.

L'Algérie s'apprête-t-elle à devenir un pays beaucoup plus minier que pétrolier ?

La régionalisation économique renforce le rôle de l'Etat régulateur, l'efficience économique et contribue à l'unité nationale par la cohésion sociale

Au moment où les plus hautes autorités du pays s'orientent vers la révision de la Constitution et parle de « refonte de l'Etat » pour un développement plus équilibré et solidaire, comme j'ai eu à le rappeler dans différentes contributions nationales et internationales, largement diffusées entre 2007/2019 afin, de rapprocher l'Etat du citoyen, il y a urgence pour nos gouvernants de comprendre le fonctionnement de la société loin des bureaux climatisés et donc sans tabou, d'aller vers la régionalisation économique à ne pas confondre avec l'avatar dangereux du régionalisme.

PAR Dr *ABDERRAHMANE MEBTOUL

L'objet de cette contribution, en m'en tenant au segment socio-économique, devant être élargie à l'anthropologie culturelle, est de poser cette problématique stratégique inséparable de la bonne gouvernance et de l'efficacité des institutions. Contrairement aux idées de certains bureaucrates rentiers, qui ont peur de perdre une parcelle de leur pouvoir, la régionalisation économique renforce le rôle de l'Etat régulateur, améliore l'efficience économique et contribue à l'unité nationale par la cohésion sociale régionale.

1.- La notion de région est elle-même extrêmement variable, la régionalisation pouvant se réaliser au sein du pays ou bien par le regroupement d'un ensemble d'Etats dans une zone géographique particulière ou sur la base d'intérêts ressentis comme communs ce que les économistes qualifient d'intégration régionale. Aussi, la régionalisation peut prendre des formes très différentes selon les pays, allant de la décentralisation au quasi fédéralisme. Je définirai la régionalisation économique comme un mode d'organisation de l'Etat qui confère à la région un rôle et un statut économique propre, caractérisé par une autonomie relative mais non indépendant de l'Etat régulateur central pour les grandes orientations stratégiques tant politiques qu'économiques, cette autonomie étant donc encadrée par l'autorité nationale. Toute régionalisation appelle les questions fondamentales suivantes : compétences des régions ; règles de composition et de fonctionnement des assemblées et exécutifs régionaux ; ressources des régions ; relations avec le pouvoir central ; modalités de transfert aux pouvoirs régionaux et enfin concertation entre régions. D'une manière plus générale, la mise en place de la régionalisation doit avoir pour conséquence un meilleur gouvernement réel ressenti comme tel par la population, l'argument de base résidant dans la proximité géographique. Cela signifie qu'il existe une solution locale aux problèmes locaux et que celle-ci est nécessairement meilleure qu'une solution nationale. Selon les théories régionalistes, la diversité des situations locales impose une diversité de solution pour s'adapter aux conditions locales spécifiques. La régionalisation économique couplée avec une réelle décentralisation supposant une clarté dans l'orientation de la politique socio-économique évitant des tensions et conflits entre le pouvoir local et central et des concurrences entre le centre et la périphérie permettrait un nouveau cadre de pouvoir avec des nouveaux acteurs, de nouvelles règles et de nouveaux enjeux avec des nouvelles stratégies élaborées. Elle devrait favoriser un nouveau contrat social national afin d'optimaliser l'effet de la dépense publique et rendre moins coûteux et plus flexible le service public. La création d'un nouvel espace public générerait une nouvelle opinion publique, voire une nouvelle société civile. Le débat permet l'émergence de thématiques communes, des modes de propositions communs et donc déterminerait des choix collectifs optimaux. Une centralisation à outrance, favorise un mode opératoire de gestion autoritaire des affaires publiques, une gouvernance par décrets, c'est-à-dire une gouvernance qui s'impose par la force et l'autorité loin des besoins réels des populations et produit le blocage de la société. Les expériences historiques montrent clairement que si la centralisation a été nécessaire dans une première phase, elle a atteint vite ses limites et que ce sont les pays qui ont développé des décentralisations réelles et non des déconcentrations, synchronisant gouvernance centrale et locale, qui ont le mieux réussi leur développement. Le pays le plus décentralisé au monde ce sont les Etats Unis d'Amérique, mais n'oublions pas les Landers allemands, les cantons suisses, les organisations des Etats de la Russie et de la Chine , le pouvoir le plus centralisé actuellement étant pour les pays développés étant France (voir le rapport de Jacques Attali remis au président français Sarkozy sur la réforme de l'Etat insistant sur la décentralisation). Une réorganisation du pouvoir local dont la base est la commune, pour une société plus participative et citoyenne s'impose, réorganisation fonction de la revalorisation de la ressource humaine renvoyant à l'urgence de la révision du statut de la fonction publique. Après la «commune providence » du tout Etat, l'heure est au partenariat entre les différents acteurs de la vie économique et sociale, à la solidarité, à la recherche de toutes formes de synergie et à l'ingénierie territoriale. C'est dans ce contexte, que la commune doit apparaître comme un élément fédérateur de toutes les initiatives qui participent à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, à la valorisation et au marketing d'un espace. C'est à la commune que reviendra ainsi la charge de promouvoir son espace pour l'accueil des entreprises et de l'investissement devant se constituer en centre d'apprentissage de la démocratie de proximité qui la tiendra comptable de l'accomplissement de ses missions. Actuellement les présidents d'APC ont peu de prérogatives de gestion tout étant centralisé au niveau des Walis alors qu'il y a lieu de penser un autre mode de gestion, de passer du stade de collectivités locales providences à celui de collectivités locales entreprises et citoyennes responsables de l'aménagement du développement et du marketing de son territoire.

2.-L'Algérie s'étend sur 2 380 000 km2 dont 2100 000 km2 d'espace saharien. La densité paraît faible, mais les 9/10e de la population sont concentrés sur les terres du Nord. Sa situation géographique est stratégique : en face de l'Europe, côtoyant la Tunisie, l'Atlantique Maroc/Mauritanie, la Libye, le Mali et le Niger comme point d'appui de l'Afrique sub-saharienne. Nous assistons, hélas, à des constructions anarchiques avec le manque d'homogénéisation dans le mode architectural, un taux accéléré d'urbanisation avec des bidonvilles autour des grandes villes, avec le risque de l'extension de nouvelles formes de violence à travers le banditisme et de maux sociaux comme la drogue et la prostitution. Il suffit de visiter toutes les wilayas, sans exception, pour constater des routes, des infrastructures et des ouvrages d'art qui ont coûté à la collectivité nationale plusieurs dizaines de milliards de centimes inutilisables en cas d'intempéries, des routes éventrées à l'intérieur des villes où la plupart des autorités se complaisent uniquement aux axes principaux visités par les officiels, des ordures qui

s'amoncellent depuis des années à travers la majorité des quartiers périphériques, des logements que les citoyens refont, surtout les secondes œuvres avec des VRD non finies, des espaces verts qui font place à du béton, la construction d'unités dangereuses et polluantes près des villes, des sites touristiques, près des côtes, contenant plusieurs centaines de lits et qui déversent à la mer leurs déchets sans compter le manque d'eau pour l'hygiène. Cela témoigne d'actions urgentes dont la responsabilité ne concerne pas seulement un département ministériel, mais à la fois plusieurs ainsi que les collectivités locales. Cette situation peut avoir des conséquences très graves, avec la "bidonvilisation" sur le plan sécuritaire qui a un coût. ce fait, l'aménagement du territoire plaçant l'homme pensant et créateur au cœur du développent doit réaliser un double objectif, d'une part, une société plus équilibrée, plus participative et solidaire, d'autre part, la croissance au service de l'emploi. L'aménagement du territoire devra répondre aux besoins des populations en quelque lieu qu'elles se trouvent et assurer la mise en valeur de chaque portion de l'espace où elles sont installées. Il ne s'agira pas d'opposer le rural à l'urbain, les métropoles aux provinces, les grandes villes aux petites mais d'organiser leurs solidarités à travers des réseaux rénovés qui tiennent compte des mutations, tant internes que de l'économie mondialisée en favorisant une armature urbaine souple à travers les réseaux par la fluidité des échanges, la circulation des hommes, des biens, les infrastructures et les réseaux de communication. Cela implique une nouvelle architecture des villes, des sous-systèmes de réseaux mieux articulés, plus interdépendants bien que autonomes dans leurs décisions, évitant le gigantisme. Elle devra forcément se situer dans le cadre d'une stratégie plus globale dépassant l'espace Algérie. Cela doit inclure la protection de l'environnement, impliquant un nouveau modèle énergétique pour un développement durable qui protège les générations futures, pour éviter la destruction dans un avenir proche de notre planète, et qui avec l'eau (cet or bleu) seront l'enjeu du XXIe siècle. Cette action devra s'inscrire dans le cadre de l'espace africain, maghrébin, et euro-méditerranéen qui est l'espace naturel de l'Algérie. Aussi, si la politique méditerranéenne est une évidence, il s'agit pour les riverains sud-sahariens, ainsi qu'à nos frontières, d'imaginer ensemble des zones tampons de prospérité et non voir ces zones sous des angles négatifs, ce qui accroît les tensions comme en témoigne cet exode massif vers l'Europe.

3.- L'efficacité de ces mesures d'aménagement du territoire pour favoriser les activités productives, impliquent la refonte des finances locales et des taxes parafiscales sans laquelle la politique d'aménagement du territoire aurait une portée limitée devant s'appuyer sur le système de péréquation entre les régions pauvres et riches et sur une véritable décentralisation qui doit être prise en compte par les pouvoirs publics évitant l'esprit centralisateur jacobin largement dépassé. La structure qui me semble la plus appropriée pour créer ce dynamisme, ce sont les chambres de commerce régionales qui regrouperait l'Etat, les entreprises publiques/privées, les banques, les centres de formation professionnelle, et les universités/centres de recherche. L'action des chambres de commerce, lieu de concertation mais surtout d'impulsion pour la concrétisation de projets serait quadruple : a- premièrement, dynamiser les infrastructures de base et préparer des sites confiés à des agences de promotions immobilières publiques et privées ; - deuxièmement, mettre à la disposition des sociétés une main-d'œuvre qualifiée grâce à un système de formation performant et évolutif allant des ingénieurs, aux gestionnaires, aux techniciens spécialisés et ce, grâce aux pôles universitaires et des centres de recherche, évitant ce mythe d'une université par wilayas. Exemple la chambre de commerce offrira un poste pour 10 candidats en formation, les 90 % non retenus ne constituant pas une perte pour la région. L'apprentissage en dynamique est un capital humain pour de futures sociétés qui s'installèrent dans la région, une société installée payant des impôts qui couvriront largement les avances en capital de la formation avancée. Cette formation devra être adaptée pour tenir compte de la norme qualité standard, le label qualité étant exigé pour tout exportateur (y compris le Maghreb) en direction de la CEE, des USA ou de l'Asie. Ainsi, nous assisterons à une symbiose entre l'université et les entreprises. Car les sociétés ont besoin de l'accès aux chercheurs, aux laboratoires pour les tests d'expérimentation et l'université a besoin des sociétés comme support financier et surtout d'améliorer la recherche. Les étudiants vivent ainsi la dialectique entre la théorie et la pratique ; - la troisième action est de favoriser des entreprises souples reposant sur la mobilité et les initiatives individuelles. Des tests ont montré que l'initiative personnelle, pour certains produits, permet d'économiser certains équipements (donc d'avoir un amortissement moindre dans la structure des coûts) et de faire passer le processus de sept (7) minutes (420 secondes) à 45 secondes soit une économie de temps de plus de 90 % améliorant la productivité du travail de l'équipe . Ce qu'on qualifie d'équipes auto- dirigées ; d- La quatrième action, la chambre de commerce intensifient les courants d'échange à travers différentes expériences entre les régions du pays et l'extérieur et l'élaboration de tableaux de prospectifs régionaux, horizon 2020/2030. La mise à la disposition des futurs investisseurs de toutes les commodités nécessaires ainsi que des prestations de services divers (réseau commercial, loisirs) est fondamentale Cette symbiose entre ces différentes structures et certains segments de la société civile doit aboutir à des analyses prospectives fondamentales, à un tableau de bord d'orientation des futures activités de la région, afin de faciliter la venue des investisseurs. C'est que les recherches actuelles à portées opérationnelles montrent que les institutions ont un rôle dans la société, notamment des prix Nobel de sciences économiques montrent que les institutions ont un rôle dans la société, déterminant la structure fondamentale des échanges humains, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques, constituent un des facteurs déterminants du développement économique de long terme. Sur le plan opératoire, la version actualisée des indicateurs de gouvernance dans le monde, montre que certains pays progressent rapidement dans le domaine de la gouvernance tout en reconnaissant que les données font aussi apparaître des différences sensibles entre les pays. Les progrès sont en rapport avec les réformes dans les pays où les dirigeants politiques considèrent la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption comme des facteurs indispensables à une croissance durable et partagée. Cette politique devra s'inscrire dans le cadre de l'espace euro-méditerranéen et africain, qui est l'espace naturel de l'Algérie et pour les riverains d'imaginer des zones tampons de prospérité, de ne pas voir ces zones sous des angles négatifs d'assistance financière (assistanat) mais en privilégiant le co- développement. La pleine réussite de ce processus complexe éminemment politique implique de poser le rôle de l'Etat et son articulation avec le marché dans la future stratégie socio- économique ce qui renvoie au mode de gouvernance tant local qu'international où la régionalisation économique favorisera une société plus participative et citoyenne. Pour l'Algérie, il s'agit de procéder à une autre organisation institutionnelle, qui ne sera efficace que sous réserve d'objectifs précis, loin du juridisme étroit , ayant eu depuis l'indépendance les meilleures lois du monde mais rarement appliquées.

3.- Car le risque horion 2025/2030 avec la pression démographique galopante souvent oubliée , plus de 50 millions d'habitants horizon 2030 avec une demande sociale croissante, devant créer entre 2000/2025 plus de 350.000 emplois par an qui s 'ajoute au taux de chômage actuel nécessitant sur plusieurs années un taux de croissance de 7/8% et avec la nouvelle reconfiguration mondiale sur la transition numérique et énergétique, est que plus de 80% de la population algérienne vivent dans des grandes villes et villes moyennes. Avec l'impact de la crise mondiale actuelle, il faudra être réaliste et pragmatique et dans le cadre d'une visions stratégique , d'analyser l'impact de la baisse du taux de croissance dans le monde avec un impact sur l'Algérie tributaire avec les dérivées à 98% de ses recettes en devises des hydrocarbures, sur le taux de chômage qui s'ajoute aux taux officiel au 31/12/2019 , en distinguant les emplois dans les segments productifs, et les emplois rente improductifs. Cette situation n'est pas propre à l'Algérie la crise touchant tous les pays sans exception. L'Organisation Internationale du Travail- dans son rapport de mai 2020, prévoit un accroissement important des inégalités tant mondiale qu'à l'intérieur des Etats, et du taux de chômage, avec la dominance de l'informel , ne bénéficiant pas de protection sociale) en Asie, Amérique latine, 80% dans certains pays d'Afrique, environ 50 % au Maghreb Le rapport de l'OCDE de juin 2020 qui met en relief que pour la baisse d'un point de taux de croissance, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'accroît d'environ de 350.000 personnes, les femmes étant les plus vulnérables. .L'OCDE distingue les personnes non formées qui sont touchées de plein fouet, des personnes moyennement formées et hautement qualifiées qui peuvent selon les segments trouver du travail mais souvent en temps partiel et pas toujours en adéquation avec le profil de la formation et avec des rémunérations inférieures à leurs prédécesseurs. Si l'on prend les données pour 2019, le taux de croissance moyen étant de 2% en Algérie et celles la banque mondiale du 08 juin 2020 –moins 6,4% (recul 8,4%) et celles de la banque africaine de développement du début juillet 2020 – scénario pessimiste moins de -5,4% et modéré -4,4%, en prenant une moyenne de 5% (recul de 7%), nous aurons un stock additionnel de chômeurs pour 2020, selon la banque mondiale de 2.940.000 et pour la BAD de 2.450.000. Des actions qui doivent être prises en compte dans le plan de relance en étant conscient que l'Algérie terminera avec moins de 40 milliards de dollars de réserves de change et que le taux d'intégration entreprises publiques et privées ne dépasse pas 15% en 2020, peuvent être menées pour réduire de moitié au moins ce flux de chômeurs en Algérie impliquant des actions urgentes de mise en place de nouveaux mécanismes de régulation économique et sociale , avec le ciblage des catégories socio professionnelles défavorisées , ainsi que le soutien aux entreprises qui s'adapteront aux nouvelles mutations donc concurrentielles avec la nouvelle trajectoire mondiale,fondée sur la transition numérique et énergétique. Mais non les entreprises structurellement déficitaires qui seront appelées forcément à disparaître dont les aides s'assimileraient à des subventions déguisées reportant les véritables solutions dans le temps.

En résumé, une Nation ne peut distribuer plus que celle qu'elle produit quitte à accélérer la dérive économique et sociale. Il s'agit, d'opérer un nécessaire changement qui passe par une vision stratégique horizon 2020/2030, les tactiques pour paraphraser les militaires devant se mouler au sein d 'une fonction stratégique datée (moyens/objectifs) , une approche basée sur une identification claire des missions et responsabilités et une restructuration des fonctions et des services chargés de la conduite toutes les activités politiques, administratives, financières, techniques et économiques. Cette organisation institutionnelle implique d'avoir une autre organisation tant des Ministères que des wilayas par des regroupements évitant les micros institutions, l'éparpillement des ministères et également des wilayas étant budgétivores devant être regroupées en adéquation avec ceux des ministères, ne devant jamais assimiler décentralisation et déconcentration néfaste, cette dernière, en cas de tensions budgétaires, rejetant les problèmes que ne peuvent pas résolu au niveau central sur le local, souvent sans moyens et autonomie de décisions.

A. M.

MIDI LIBRE
N° 4043 | Lundi 13 Juillet 2020

L'Algérie s'apprête-t-elle à devenir un pays beaucoup plus minier que pétrolier ?

Continuer à dépendre des seules ressources d'hydrocarbures serait suicidaire pour l'Algérie. Les baisses tendancielles de la production (l'Algérie ne produit plus que 700.000 barils/jour) et des recettes (à peine 18 milliards de dollars en 2019), s'inscrivent dans une logique structurelle imparable et le gouvernement algérien semble l'avoir bien compris.

CONTRIBUTION DE NORDINE GRIM

Et, c'est sans doute pourquoi, le président de la république a donné à son gouvernement ce mardi 7 juillet 2020, le feu vert pour entamer l'exploitation à grande échelle de produits miniers dont le pays regorge. Il s'agit on l'a compris de la mine de fer à ciel ouvert de Gara Djebilet (Tindouf), du méga gisement de zinc d'Amizour (Bejaia) et des « terres rares » disséminées à travers tout le territoire national. On s'étonne évidemment de l'intérêt tardif porté par les autorités algériennes à d'aussi importantes sources de revenus.

Elles n'y pensent effectivement que lorsque les revenus pétroliers se dissipent comme en 1986 ou, comme c'est le cas aujourd'hui, avec l'effondrement des cours du pétrole. Elles avaient l'habitude d'enterrer ces projets dès que les recettes pétrolières opèrent une remontée, mais gardons tout de même l'espoir que cela ne sera pas le cas cette fois ci !

Les enjeux financiers sont en effet colossaux. Ils le sont pour le minerai de fer de Gara Djebilet qui offre le privilège d'être facilement exploitable et intarissable durant au minimum un demi-siècle.

Ils le sont aussi pour la mine de zinc d'Amizour qui peut rapporter gros du fait de l'envolée des cours de ce minerai qui tend à manquer sur le marché mondial. Mais ils le sont surtout pour les « terres rares », dont la demande mondiale avait explosée avec l'industrie électronique (ordinateurs, Smartphones, équipements médicaux etc.) et progresse encore plus aujourd'hui, avec l'industrie de la voiture électrique qui requiert des quantités gigantesques de Lanthane, Cérium, Néodyme, L'yttrium, mais aussi et surtout, de Cobalt pour réaliser les batteries Lithium et le matériel électronique qui équiperont les dizaines de millions de véhicules écologiques qui sortiront prochainement en masse de pratiquement toutes les usines d'automobiles du monde.

Pour l'économie algérienne, la prochaine décennie sera sans doute celle des produits miniers et, notamment, celle des « terres rares » dont le pays regorge, à en croire les informations livrées par quelques médias qui en 2017 déjà classaient l'Algérie au troisième rang mondial des réserves disponibles.

Selon les professeurs Farid Benyahia et Kamel Sanhadji, le sous sol algérien renfermerait pas moins de 20% des réserves mondiales de « terres rares ». Si ces informations jamais démenties, venaient à être confirmées par des chercheurs agréés, elles feraient de l'Algérie un pays qui pèsera très lourd, non seulement, sur le plan économique, mais aussi et surtout, sur le plan géostratégique, tant ces métaux rares sont indispensables à l'industrie des équipements de pointe qui, comme on le sait, connaît un essor prodigieux dans les pays les plus puissants de la planète. La présence à une aussi grande échelle de terres rares, serait en effet de nature à faire de l'Algérie, un richissime détenteur de ces métaux précieux indispensables à la fabrication de technologies ultra modernes, que très peu de pays possèdent.

C'est le cas du Cobalt que seuls quelques rares pays possèdent. Le plus important d'entre eux est sans aucun doute le Congo qui détient les deux tiers des réserves et produit environ 100 000 tonnes par an.

La Russie, l'Australie, Cuba et le Maroc comptent également se lancer dans l'aventure des « terres rares » mais ils ne pourront produire au total que 116.800 tonnes de Cobalt alors que le marché mondial en demande 200.000 tonnes aujourd'hui et, sans doute le double, dans les dix prochaines années. Même si son prix a beaucoup régressé (il est passé de 90.000 dollars la tonne en décembre 2018 à 28456 dollars la tonne en aout 2020) le Cobalt reste encore suffisamment rémunérateur aujourd'hui sur le marché mondial. Lorsque que l'économie sortira de la paralysante pandémie de Coronavirus les perspectives en la matière promettent d'être encore plus optimiste vu l'écart qui existera entre la demande qui explosera avec le boum de l'industrie de la voiture électrique et l'offre de cobalt qui demeurera à des niveaux toujours bas.

Si la presse, alimentée par certains « experts », s'est dépêchée d'alimenter la chronique en allant jusqu'à évaluer nos réserves de « terres rares » à environ 2400 milliards de dollars, aucune précision n'a par contre été donnée sur la localisation précise des gisements disponibles. On s'est contenté de les positionner vaguement du coté Est et Sud-ouest du pays. L'évaluation basée sur des études prospectives effectuées au début des années 70 par des ingénieurs chinois est également imprécise, ne serait ce que du fait de l'archaïsme des instruments de détection de l'époque, que du peu de moyens déployés pour la circonstance sur un aussi vaste territoire.

Le ministère de l'Industrie a tout récemment reçu ordre de recruter un maximum d'ingénieurs et géologues pour faire l'inventaire des actifs miniers de l'Algérie. Ce n'est qu'à l'issue de cette prospection à grande échelle qu'on connaitra avec suffisamment de précision la nature des gisements miniers, leurs consistances et leurs localisations précises. On peut toutefois commencer par exploiter des gisements déjà répertoriés parmi lesquelles de possibles de Cobalt.

C'est la première fois que les autorités algériennes évoquent la possibilité d'extraire cette catégorie de métaux rares particulièrement prisée par les industries de pointe.

On ne trouve d'ailleurs nulle part trace d'initiatives allant dans ce sens. Bien au contraire un mystérieux « black out » bloque depuis des années toute information relative à cette filière que les nouvelles technologies ont subitement propulsée au devant de la scène. S'il y a effectivement traces d'appel d'offres pour l'exploitation des gisements de fer et de zinc des mines de Gara Djebilet et d'Amizour, on ne trouve par contre aucune initiative de ce genre en ce qui concerne la prospection et à l'exploitation de gisements de « terres rares », ce qui paraît étonnant au regard des gros revenus que pourraient générer à court terme ces richesses notamment en cette période de déclin des recettes d'hydrocarbures. Au niveau du ministère de l'Industrie, on explique le retard à promouvoir l'extraction et le raffinage des terres rares par l'importance du coût des investissements et par l'absence de savoir faire qui contraindra l'Algérie à extraire et valoriser ces métaux en partenariat avec des entreprises étrangères qui maîtrisent le mieux les technologies de l'extraction et du raffinage des « terres rares ». Notre source nous informe que l'industrie des terres rares doit se déployer avec beaucoup de précautions car les risques de pollutions irréversibles sont réels, sans doute même, plus importants que ceux qui résultent de l'extraction d'hydrocarbures de schistes. Mais on n'en est pas encore là ! Car si l'intention d'ouvrir officiellement la voie à l'exploitation des « terres rares » est excellente en soi, il reste beaucoup à faire pour donner effectivement corps à cette industrie toute nouvelle pour l'Algérie. De nombreuses questions se posent dés lors : qui exploitera les gisements de « terres rares ». Si c'est directement l'Etat algérien, faudra t-il créer pour ce faire une société nationale ? Si partenariat avec des firmes étrangères il y aura, quels seront ces partenaires ? Y aura-t-il comme pour le pétrole, des firmes (américaines et françaises notamment) plus privilégiés que d'autres ? Le privé algérien sera-t-il autorisé à exploiter des gisements de « terres rares » ?

Les terres rares seront-elles raffinées en Algérie ou exportées à l'état brut ? Comment préserver l'environnement de cette industrie polluante? L'Algérie cherchera telle à développer en aval de l'exploitation de « terres rares », une industrie électronique qui prendrait avantages de la disponibilité du cobalt et autres métaux destinés à ce type d'industrie ?Autant de questions auxquelles il est important de réfléchir dès à présent.

N. G.

ORAN, ENTREPRISE PORTUAIRE

Léger recul de l'activité commerciale au 1er semestre 2020

Marquée par la réduction de la moitié des effectifs dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre la pandémie de coronavirus, l'activité commerciale du port d'Oran a enregistré un léger recul.

PAR BOUZIANE MEHDI

La cellule de communication de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO) a indiqué que le volume des importations et des exportations au cours des six premiers mois de l'année en cours a atteint 4.890.734 tonnes contre 4.943.070 au cours de la même période en 2019, soit une baisse de 52.336 tonnes, soulignant que le volume des importations a enregistré une augmentation de 3,17% (4.655.517 tonnes contre 4.551.093 t) au cours de la même période de l'année dernière. Les importations ont porté sur les céréales, les aliments pour le bétail, les huiles végétales, le bois, le sucre roux et autres et que les importations de céréales ont augmenté d'environ 7%, passant de 1.473.606 au cours du premier semestre 2019 à 1.575.964 tonnes au cours de la même période de l'année courante.

Selon les statistiques de l'EPO, les importations d'aliments pour le bétail ont, par ailleurs, augmenté de plus de 198% avec 630.803 tonnes importées contre 211.294 t. Par contre, les exportations à partir du port d'Oran ont diminué de plus de 50% pour atteindre 195.217 tonnes au cours du premier semestre de cette année contre 391.877 tonnes au cours de la même période en 2019. Les exportations sont constituées de matériaux solides et liquides, dont le ciment, les produits d'acier et les huiles utilisées, a fait savoir l'APS, ajoutant que l'activité des conteneurs a vu au cours des six derniers mois le chargement et le déchargement d'environ 811.000 conteneurs contre environ 859.000 conteneurs au cours de la même période de 2019.

Dans le cadre des mesures de prévention contre la pandémie de Covid-19, l'Entreprise portuaire d'Oran a opté pour la réduction de 45% de ses effectifs qui comptaient plus de 2.340 employés, qui s'est limitée aux personnels administratifs et aux agents de soutien et épargnant les agents des services techniques et de sécurité et les dockers.

B. M.

NAAMA, DAÏRA DE MOGHRAR

Projets pour les zones enclavées

Les efforts de développement dans les zones d'ombre de la daïra de Moghrar, au sud de la wilaya de Nâama, visent à répondre aux préoccupations des populations locales et à initier des projets à même d'assurer un développement harmonieux de ces régions. Dans les localités enclavées à l'image de Drâa Sâa, Ammar, Ghouiba, Kalâa Cheikh Bouamama, Sidi Brahim, Hadjarat El M'guiel et autres, les préoccupations sont nombreuses : rompre avec l'isolement, améliorer les conditions de prise en charge sanitaire, renforcer la scolarisation des enfants et diversifier les projets. L'amélioration des conditions sanitaires de la population de ces régions d'ombre de Djenien Bourezg, totalisant quelque 35.000 âmes, figure parmi les actions prioritaires. Les services de la wilaya de Naâma ont décidé que la prise en charge de la santé infantile et maternelle se fasse sur place et que le suivi des femmes enceintes et les accouchements se fassent au niveau de la polyclinique de la daïra. Dans le même cadre, deux appareils de dialyse seront installés dans ces régions pour prendre en charge les insuffisants rénaux et leur éviter de longs et coûteux déplacements vers l'hôpital Mohamed-Boudiaf de Aïn- Sefra, distant de 100 kilomètres. Par ailleurs, il est prévu, dès ce mois de juillet, le lancement d'un ensemble d'opérations, dont la réactivation du projet de raccordement de 12 kilomètres d'électrification rurale au profit des agriculteurs et l'aménagement urbain au niveau de la localité Hadjret El M'guiel. Les travaux porteront sur le bitumage des routes en asphalte, l'extension de l'éclairage public et l'amélioration du cadre de vie et ce, par la plantation d'arbres, a expliqué le P/APC, Bentaleb Boussaha. Il sera également procédé, dès l'ouverture de la saison scolaire prochaine, un groupe scolaire à Haï El Istiklal pour alléger la souffrance des élèves dont ceux des familles nomades et des agglomérations rurales qui parcourent de longues distances pour rejoindre leurs salles de cours. Le secteur de l'éducation bénéficiera également de trois nouvelles classes au niveau des écoles primaires du centre communal, a ajouté la même source. Les zones d'ombre relevant de la commune ont bénéficié récemment de 10 aides à l'habitat rural alors qu'une enveloppe financière de 10 millions DA, puisée du budget de la wilaya, a été débloquée au profit des associations locales pour financer de petits projets d'utilité publique à travers les différentes localités, a précisé le P/APC. Dans la commune de Moghrar, plusieurs opérations, inscrites dans le cadre du PCD et de la Caisse de la solidarité et de la garantie des collectivités locales, ont été lancées pour donner une impulsion au processus de développement et lutter contre l'enclavement, comme l'a souligné le P/APC, Charfaoui Bouhafs.

A cet effet, une nouvelle école primaire ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire, tandis que le projet de raccordement des récentes habitations rurales au réseau de distribution du gaz naturel est également prévu, a expliqué le même responsable. Après la réalisation et la réhabilitation des salles de soins, des logements de fonction sont programmés au personnel médical devant leur permettre d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions et de façon ponctuelle. Des espaces verts seront réalisés pour embellir l'environnement de plusieurs localités. Leurs stades de proximité bénéficieront d'opérations de revêtement en gazon synthétique. Entre autres projets de développement programmés au profit de ces zones d'ombre, après propositions par les représentants et comités des villages et quartiers à la faveur des dernières visites du wali de Nâama, Idir Medebdeb, est celui de l'octroi des aides à l'habitat rural. Les aménagements urbains et le revêtement des routes et des accès à l'entrée des localités, l'extension de l'éclairage public et la réalisation des réseaux d'assainissement, d'AEP sont également inscrits au programme de désenclavement, a souligné le même interlocuteur.

Par ailleurs, le problème des inondations et des crues des oueds reste entier de même que celui de la valorisation des potentialités et ressources naturelles de la région. Lors de sa visite dans cette région, le wali avait promis de consacrer un projet pour la protection des digues de l'oued dans le cas où les crédits financiers le permettraient.

Au chapitre de la revitalisation patrimoniale, les habitants aspirent à valoriser le métier de tailleur de pierre. Il s'agit d'un métier manuel autour de la pierre, aux opportunités multiples, notamment dans le domaine de la construction.

La pierre sculptée de la région de Djeniene Bourezg se distingue par la qualité de sa précision et ses couleurs variées. Ce produit sert également comme matériaux d'isolation pour protéger les maisons de la chaleur.

Cependant, ce produit est exploité uniquement à l'échelle locale et nécessite une médiatisation pour le faire connaître et aider à sa commercialisation à même d'encourager les artisans à raviver cette activité. Par ailleurs, les responsables locaux estiment nécessaire d'inciter les jeunes de la région à créer de petites d'entreprises dans ce domaine et imprimer une dynamique de toute une filière qui reste à booster, a ajouté le même interlocuteur. Sur ce registre, la Chambre de l'artisanat et des métiers a affiché sa disponibilité à accompagner les artisans afin de leur permettre de participer à des manifestations et foires pour faire connaître leurs métiers traditionnels et les valoriser

APS

TISSEMSILT

Stèle dédiée au défunt Mouloud Kacem Naït Belkacem

Les autorités locales ont inauguré, lundi 6 juillet à Tissemsilt, une fresque artistique érigée comme stèle commémorative dédiée au penseur et moudjahid Mouloud Kacem Naït Belkacem (1927-1992). La stèle a été érigée devant le siège de la maison de la culture qui porte le nom du regretté Mouloud Kacem Naït Belkacem, dans le cadre des festivités de célébration du 58e anniversaire de la Fête de la jeunesse et de l'indépendance. Réalisée à l'initiative du secteur de la culture de la wilaya, cette stèle est représentée dans une fresque artistique présentant la photo du défunt, ainsi qu'une célèbre citation de ce penseur : « Une nation qui ne préserve pas son authenticité n'a pas de place dans l'Histoire. » Le directeur de wilaya de la culture, Mohamed Dahel, a indiqué que cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du programme du ministère de la Culture pour célébrer la fête de l'Indépendance et de la jeunesse, porte sur la réhabilitation d'érudits et de figures culturelles de l'Algérie. La Direction de la culture, a-t-il dit, « compte lancer, dans les prochains jours, la réalisation de stèles commémoratives dédiées à des personnalités et figures de la pensée et de la culture dans notre pays devant les infrastructures culturelles de la wilaya, dont la bibliothèque principale de lecture publique du chef-lieu de wilaya et ses sept annexes ». Mouloud Kacem Naït Belkacem, né le 6 janvier 1927 dans le village de Belayel, dans la commune d'Akbou (Béjaïa), est diplômé de Djamaâ Ezzeitouna (Tunisie) en 1949. Il a poursuivi ses études dans les universités du Caire (Egypte) puis de la Sorbonne (France) et de Bonn (Allemagne). Il adhéra en 1949 au Mouvement du triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Le moudjahid a assumé plusieurs responsabilités durant la Guerre de libération nationale et après l'Indépendance dont celles de vice-président de la délégation permanente du Comité de coordination et d'exécution (CCE) du Front de libération nationale (FLN) en Allemagne (1958-1961), de ministre de l'Enseignement et des Affaires religieuses, de conseiller à la présidence de la République chargé des affaires religieuses (1970-1983) et membre de l'Académie jordanienne de langue arabe en 1988. Il décéda en 1992.

TEBESSA

Confection de 30.000 masques de protection pour les universitaires

Une opération bénévole de confection de pas moins de 30.000 masques de protection contre le coronavirus a été lancée à travers les différentes cités universitaires de la wilaya de Tébessa en prévision de la reprise des études le 23 août prochain, a indiqué, mercredi 8 juillet, le directeur des œuvres universitaires, Salah Saâdi. « La confection des masques de protection avait été lancée samedi dernier à travers les sept résidences universitaires de Tébessa », a précisé le même responsable à l'APS, relevant que le but est de préparer un stock et fournir des masques aux étudiants de l'université Larbi-Tebessi, dès la reprise des cours du 2e semestre prévue le 23 août prochain, selon les dernières déclarations du ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique. Cette action de volontariat a vu l'adhésion de beaucoup de travailleurs des différentes cités universitaires, ainsi que des étudiantes qui ont, à l'unanimité, salué l'initiative, notamment à travers des spots déposés sur la page officielle Facebook de la direction des œuvres universitaires, a ajouté le même responsable. S'agissant de la matière première nécessaire, M. Saâdi a révélé que la Direction des œuvres universitaires de Tébessa a reçu plusieurs dons d'hommes d'affaires, d'associations et bienfaiteurs, ainsi que des facilitations des services locaux du commerce, contribuant à cette opération de confection de masques de protection et lutter contre la propagation du Covid-19. **APS**

FOIRE COMMERCIALE INTRA-AFRICAINE (IATF 2020) KIGALI (RWANDA)

Une aubaine pour les investisseurs et exportateurs algériens

L'Ambassade d'Algérie à Addis-Abeba a informé l'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur (Agex), par le biais du ministère des Affaires étrangères, que la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) organisent, en partenariat avec le gouvernement du Rwanda, la 2e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2020), à Kigali (Rwanda), du 1er au 7 septembre 2020.

PAR AMAR AOUIMER

"Cette manifestation économique et commerciale, à laquelle l'Algérie est invitée à prendre part, se veut une plateforme importante en faveur des entreprises africaines et internationales pour leur permettre d'accéder à un marché intégré de plus de 1,2 milliard de consommateurs avec un PIB cumulé de près de 2.500 milliards dollars", souligne l'Algex.

Cet évènement englobera une exposition, un forum sur le commerce et l'investissement et une foire commerciale virtuelle, ajoute cette même source. Cette nouvelle édition, la 2e après celle organisée au Caire, du 11 au 17 décembre 2018, et à laquelle ont pris part des pays dont une dizaine de pays non africains, interviendra moins de deux mois après l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la Zone africaine de libre- échange (Zlecaf), prévue en juillet 2020.

Lors de la 1re édition, l'Algérie avait participé avec une délégation d'une quarantaine d'entreprises, activant essentiellement dans les secteurs de l'agroalimentaire, l'électroménager, l'industrie mécanique et les textiles, précise l'Algex.

Les organisations patronales et les opérateurs économiques algériens en quête d'opportunités d'affaires et de partenariats avec leurs vis-à-vis étrangers, intéressés par le placement de leurs produits sur les marchés africains, peuvent se référer au site web suivant intrafricantradefair.com, pour avoir plus d'informations sur cet évènement, notamment pour ce qui concerne les modalités d'enregistrement.

Performances macroéconomiques et perspectives

Le PIB réel devrait augmenter de 8,7% en 2019, un taux supérieur à la moyenne régionale. La croissance est venue principalement des services (7,6%) et de l'industrie (18,1%), précisément la construction (30%). Les investissements ont stimulé la croissance, grâce à l'investissement public dans les services de base et les infrastructures. Le PIB réel par habitant a augmenté de 6,1% en 2019, indique la Banque africaine de développement.

"La croissance rapide du Rwanda et l'accent mis sur le climat des affaires peuvent stimuler la croissance de l'investissement privé, actuellement faible à 13% du PIB contre une moyenne de 16% en Afrique de l'est. L'investissement direct étranger représente en moyenne 3% du PIB, contre une moyenne de 3,3% pour les pays à faible revenu. Le rapport Doing Business de 2020 classe le Rwanda au deuxième rang en Afrique", ajoute cette même source.

En janvier 2019, la Banque centrale a adopté un cadre de politique monétaire basé sur les intérêts. En juin, les taux d'intérêt du marché monétaire (5,45%) ont commencé à converger autour du taux de 5,0% de la banque, ce qui fut suivi par une baisse du taux des prêts. Cela peut favoriser l'investissement privé, créer de nouveaux emplois et stimuler la croissance, selon la BAD.

Les opérateurs économiques algériens à l'assaut du marché africain

Alors que de nombreux exportateurs et entrepreneurs algériens ont réussi à placer leurs produits sur les marchés de certains pays africains subsahariens, notamment pour ce qui est des produits agroalimentaires, ce genre de manifestations économiques et commerciales peuvent permettre de conquérir d'autres espaces commerciaux pour les exportations de produits made in Algeria.

A. A.

SANS PORTER PRÉJUDICE À L'ENTREPRISE

Sontarach veut rationnaliser les coûts

L'optimisation et la rationalisation des coûts, sans porter préjudice au fonctionnement de l'entreprise, afin d'améliorer, dans l'immédiat, sa compétitivité et sa résilience, constitue l'objectif principal de la Sonatrach actuellement, a indiqué son P.-dg dans la dernière Newsletter de la société.

Dans sa lettre adressée au collectif et aux lecteurs de la revue, le P.-dg de Sonatrach, Toufik Hakkar, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité de résilience de Sonatrach et sur la promotion de la culture de l'optimisation et de la rationalisation des coûts sans pour autant porter préjudice au fonctionnement de l'entreprise. L'objectif, selon lui, est "d'améliorer, dans l'immédiat, la compétitivité du groupe et d'atténuer ainsi l'effet de la baisse des prix du pétrole sur ses résultats".

C'est dans cette optique que Sonatrach a initié, souligne-t-il, des mesures visant le déploiement d'initiatives d'optimisation des coûts sur l'ensemble de ses activités, parmi lesquelles figure la création de la Direction Projet COST (Cost Optimization System Tracking).

"Le projet COST s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs d'amélioration continue de l'entreprise. C'est un facteur déterminant pour assurer l'efficience de nos activités et assurer également une dynamique collaborative au sein de Sonatrach visant une amélioration durable", lit-on dans la Newsletter.

La Direction projet COST a, comme principal objectif, la mise en œuvre d'un programme durable de réduction des coûts et la réalisation des actions concrètes pour optimiser les dépenses permettant le renforcement de notre capacité de résilience et d'assurer la pérennité et la profitabilité de l'Entreprise à moyen et long termes, explique le directeur de projet, Lazhar Mahboubi, dans un entretien paru dans la revue. Ces missions reposent sur deux axes. Le premier consiste à fédérer l'ensemble des équipes des activités et des structures SH vers la révision et l'optimisation de leurs budgets de fonctionnement.

L'objectif de révision proposé sous forme d'orientations stratégiques du Top Management de Sonatrach, qui se trouve être, donc, une mission de COST, est d'identifier les opportunités de réduction de coûts, explique encore ce responsable.

Quant au second axe sur lequel intervient la Direction projet COST, il consiste à travailler sur la culture d'entreprise et la conduite du changement afin d'impliquer et d'inculquer une culture optimisation des coûts auprès de l'ensemble du personnel de Sonatrach. "La Direction projet COST s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs d'amélioration continue de l'entreprise. C'est un levier déterminant pour assurer l'efficience de nos activités et assurer également une dynamique collaborative au sein de Sonatrach visant une amélioration durable de nos performances", ajoute Mahboubi

S'agissant de la promotion de la culture d'optimisation des coûts, il a fait savoir que, pour implémenter le programme projet COST, une feuille de route a été élaborée pour partir à la recherche des idées d'optimisation des coûts auprès du capital humain de l'entreprise. Cette démarche passe par l'organisation de workshops métiers dans lesquels l'ensemble du personnel sera impliqué pour l'identification et l'activation des leviers d'optimisation des coûts, a-t-il souligné.

Cela permettra d'assurer non seulement une prise en charge des idées et initiatives mais aussi un transfert des compétences pour induire de nouveaux comportements de façon pérenne, a-t-il poursuivi.

Un plan de communication "cible" sera également lancé en parallèle des workshops afin de sensibiliser le personnel sur le programme COST et les faire adhérer au programme.

Le plan de communication sera, entre autres, accompagné d'un programme d'incitation et de reconnaissance. Celui-ci consistera à proposer des récompenses qui valoriseront les initiateurs d'idées les plus innovantes et ce, pour motiver les équipes à y participer et à partager leurs idées d'optimisation des coûts, conclut Mahboubi.

R. E.

L'ONG

Des salariés de Médecins sans frontières dénoncent un «racisme institutionnel»

Près de 1.000 employés de Médecins sans frontières ont signé une lettre dénonçant la mentalité de «sauveur blanc» qui règne au sein de l'association caritative privée à but humanitaire.

Dans une lettre citée par le Guardian, 1.000 anciens et actuels salariés de Médecins sans frontières (MSF) dénoncent un racisme systémique au sein de leur organisation dirigée par une «minorité blanche privilégiée».
Parmi les signataires du texte figurent les présidents des conseils d'administration de MSF au Royaume-Uni et en Afrique australe, ainsi que le directeur général de la branche Allemagne de l'organisation caritative. Ils constatent notamment les difficultés pour les personnels locaux où MSF est implanté à cause d'une mentalité de «sauveur blanc» «presque étouffante».

«Racisme ordinaire»

L'ancienne responsable média à MSF New Delhi, Padma Priya, affirme pour sa part avoir subi du racisme «ordinaire» de manière quotidienne durant son passage au sein de l'organisation. «Il y avait un sentiment permanent qu'ils avaient besoin de travailleurs locaux pour avancer, mais sinon "ils" se sentaient meilleurs que "nous". C'était fatigant», décrit-elle.
La branche britannique de l'ONG assure dans un communiqué avoir «réfléchi» et «fait le point sur nos échecs» à l'égard du problème évoqué. En juin, Médecins sans frontières a inscrit «la lutte contre le racisme» dans sa mission, au même titre que celle contre la pauvreté et les injustices sociales.

LA SYRIE

Une attaque menée par 250 radicaux repoussée par l'armée à Idlib

Une attaque lancée par 250 radicaux a été repoussée par l'armée syrienne à Idlib, huit d'entre eux ont été neutralisés, a annoncé le Centre russe pour la réconciliation des parties en conflit en Syrie.
L'armée syrienne a repoussé une attaque menée par deux groupes radicaux de près de 250 hommes dans le gouvernorat d'Idlib, a déclaré ce samedi 11 juillet Alexandre Chtcherbitski, chef du Centre russe pour la réconciliation des parties en conflit en Syrie. «Deux groupes armés illégaux totalisant jusqu'à 250 personnes ont attaqué des positions des troupes gouvernementales le 10 juillet, vers 09h30», rapporte M.Chtcherbitski.
Les militaires syriens ont neutralisé huit radicaux en repoussant l'attaque.
Les forces gouvernementales ne déplorent aucune perte.
Le 8 juillet, le ministère russe de la Défense a annoncé que des djihadistes du groupe terroriste Hayat Tahrir al-Cham* préparaient une provocation impliquant des substances chimiques dans le gouvernorat d'Idlib en vue d'accuser les forces de Damas d'utilisation d'armes chimiques. Début mars, la Défense russe a fait état de l'échec d'une tentative des terroristes visant à faire exploser des munitions et des réservoirs remplis de produits chimiques toxiques près de Saraqeb, dans la zone de désescalade d'Idlib.

RUSSIE

Des Su-35 et MiG-31 interceptent un avion-espion américain

Le ministère russe de la Défense a publié une vidéo filmée par un pilote de chasse russe qui montre des Sukhoi et MiG en train d'escorter un avion-espion américain au-dessus de la mer du Japon. Une vidéo de l'interception d'un avion de reconnaissance américain RC-135 par des chasseurs Sukhoi Su-35S et MiG-31BM russes a été mise en ligne par le ministère russe de la Défense. Filmée depuis un chasseur russe, la séquence montre le RC-135 au-dessus de la mer du Japon. Selon le ministère, les Su-35S et MiG-31BM des Forces aérospatiales russes ont escorté l'appareil américain à une distance sûre jusqu'à ce qu'il s'éloigne de la frontière du pays. Puis les avions ont regagné leur aérodrome.
Les Forces aérospatiales russes mènent leurs vols en stricte conformité aux normes internationales d'utilisation de l'espace aérien au-dessus des eaux neutres, a souligné le ministère de la Défense.
Fin juin et début juillet, la défense antiaérienne du pays a par trois fois détecté des avions de l'US Air Force au-dessus de la mer Noire.
Par ailleurs, des bombardiers B-52N américains ont été repérés mi-juin au-dessus de la mer Baltique.

Agence

VENEZUELA

Les élections législatives se tiendront en décembre

En réaction à la nomination de nouveaux membres à la tête du Conseil national électoral, les principaux partis d'opposition vont boycotter le scrutin. Le parti présidentiel « travaille », lui, déjà à la désignation de candidats Les élections pour renouveler le Parlement du Venezuela, seule institution du pays contrôlée par l'opposition, auront lieu en décembre prochain, a annoncé, mardi, le Conseil national électoral (CNE). Sa présidente, Indira Alfonzo, n'a pas précisé la date exacte.
Elle a indiqué que « des normes spéciales » nouvellement adoptées régiraient cette consultation et que le nombre des sièges de l'Assemblée nationale, la chambre unicamérale du Venezuela, passerait de 167 à 277. Accusé par l'opposition d'être partial au bénéfice du pouvoir du président socialiste Nicolas Maduro, le TSJ avait nommé à la tête du CNE Indira Alfonzo, une magistrate sanctionnée par le Canada. Ce faisant, il s'était arrogé une prérogative de l'Assemblée nationale.
Quelque 86 partis prendront part au scrutin malgré le boycott de l'opposition, a déclaré Indira Alfonzo. La plupart de ces partis sont des formations peu importantes. Nicolas Maduro s'est félicité de l'annonce du CNE, assurant que le parti présidentiel (PSUV) « travaille » déjà à la désignation de candidats. « Nous préparons la naissance d'une nouvelle Assemblée nationale », a-t-il déclaré à la chaîne de télévision officielle VTV. Le Parlement a accusé le gouvernement de Nicolas Maduro d'organiser des élections sans « conditions minimales de transparence ».
Avec le retrait des principaux partis d'opposition, le pouvoir a le champ libre pour récupérer la majorité au Parlement, perdue en décembre 2015 quand l'opposition avait remporté 112 des 167 sièges.

Agence

MIDI LIBRE
N° 4043 | Lundi 13 Juillet 2020

TRANSFERT DE BOUSSOUF VERS COURTRAI

L'Entente cherche à renflouer ses caisses

Le transfert du joueur sétifien Ishak Boussouf vers le club belge Courtrai via le groupement des transferts Football-city a été imposé par la crise financière actuelle, due à la pandémie de coronavirus.

PAR MOURAD SALHI

La conjoncture actuelle impose aux clubs de vendre des joueurs, même indispensables, pour renflouer leurs caisses. A l'ES Sétif, le transfert d'Ishak Boussouf a fait couler énormément d'encre ces derniers temps.
Le club veut le garder encore pour une autre saison supplémentaire, mais ce n'est pas évident avec cette crise financière. Djaber Zeghlach, membre du bureau directeur temporaire et représentant du club sétifien avoue qu'"en dépit que la transaction ait rapporté à la trésorerie du club 900.000 euros, on aurait aimé maintenir le joueur une autre saison pour profiter à l'ESS et lui permettre de mûrir davantage tactiquement et augmenter la valeur de son transfert", a-t-il indiqué.
"L'arrêt du Championnat national à cause de la pandémie de coronavirus, les conditions financières du club et le désir de mener une carrière professionnelle du joueur nous ont forcé à consentir", a ajouté Zeghlach, affirmant que "l'intérêt du joueur et de l'équipe vient avant les considérations financières".
Cette transaction est le début d'une carrière internationale prometteuse pour le jeune joueur. "Ce transfert vers Courtrai constitue un début d'une série de transferts vers des clubs européens de jeunes talents du club", a-t-il indiqué.
L'Entente amorce un travail professionnel avec ce genre de clubs européens de haut niveau, ce qui va permettre de donner une autre dimension au club phare d'Aïn-Fouara. Zeghlach confirme aussi que 7 à 8 autres joueurs sont candidats la saison prochaine à ces transferts.
"L'ESS tombe malade mais ne meurt pas", a, par ailleurs, soutenu le même responsable, assurant par la même occasion "que tous les écueils administratifs ont été surmontés y compris la présentation du rapport financier et moral de la saison 2018-2019 ayant empêché ces derniers jours l'obtention d'aides financières par le club".
Âgé de 18 ans seulement, Ishak Boussouf a fait ses débuts au sein du club de la jeunesse de Mila avant de rejoindre la sélection des U-17 de l'ESS en 2017-2018. Ce jeune joueur a été promu par la suite à la sélection des U-19 la saison 2018-2019 obtenant, sous la houlette du coach Sofiane Douar, le doublé (championnat et coupe) de la catégorie en marquant 31 buts. Il a été ensuite sélectionné à l'équipe nationale des U-20 puis a été promu à la catégorie des seniors la saison 2019-2020.
Le joueur aura devant lui cinq années pour faire ses preuves. D'abord s'acclimater au football européen puis prouver qu'il a les capacités de jouer au haut niveau. Le chemin jusqu'à l'équipe première de Manchester City n'est pas aussi facile pour ce jeune joueur, mais tout reste possible dans le football.

M. S.

CHAMPIONNAT ANGLAIS

Un nouveau doublé de Benrahma devant Derby County

L'attaquant international algérien Saïd Benrahma continue de se comporter admirablement dans le Championnat anglais en signant, samedi, un doublé pour son club Brentford, victorieux 3-1 (mi-temps : 1-1) sur le terrain de Derby County en match comptant pour la 43e journée de Championship (2e div. anglaise de football).
Benrahma (25 ans), qui a inscrit ses deux buts aux 49e et 64e minutes, a permis à son équipe de conforter sa 3e place au classement général avec 78 points, derrière le leader Leeds (81 pts- 1 match en moins) et le dauphin West Bromwich Albion (80 pts, 1 match en moins). Brentford, qui remporte ce samedi son 7e succès consécutif, a ouvert le score dès la 3e minute par Olie Watkins. A trois journées de la fin du Championnat, Brentford est bien placé dans la course à l'accession en Premier League.
A l'issue du Championnat, les deux premières équipes iront directement au palier supérieur, alors que les 3e, 4e, 5e et 6e joueront les play-offs d'accession pour l'élite. Grâce à ce doublé qui s'ajoute au triplé inscrit lors de la 41e journée face à Wigan (3-0), l'enfant d'Aïn-Témouchent porte ainsi son total à 17 buts auxquels s'ajoutent 9 passes décisives.
L'attaquant algérien continue d'attirer les convoitises des grands clubs anglais, dont Arsenal, Chelsea et Manchester United, désireux de s'attacher ses services lors du prochain mercato estival.

BENTALEB

Schalke attend la décision de Newcastle

Le directeur sportif du Schalke 04, Jochen Schneider, s'est exprimé au sujet de l'avenir des joueurs prêtés, dont l'international algérien Nabil Bentaleb, dans une déclaration à l'Agence de presse allemande SID.
Le responsable du club de Bundesliga a déclaré : « Mark Uth a joué une excellente seconde moitié de saison à Cologne, Sebastian Rudy a connu une saison solide à Hoffenheim et Nabil Bentaleb est maintenant régulièrement utilisé en Premier League », avant d'ajouter : « Donc, de très bons footballeurs reviennent que nous pouvons bien utiliser. »
Cette dernière phrase présume qu'il reste encore une chance de voir l'ancien milieu de Tottenham de retour chez les Bleus Royaux. Toutefois, Jochen Schneider ne peut affirmer autre chose dans ce dossier car prétendre que les joueurs quitteront forcément le club cet été diminuera leur valeur marchande sur le marché des transferts.
Concernant l'international algérien, le directeur sportif de Schalke 04 a précisé : « Nous devons voir comment la saison se termine avec Bentaleb et Newcastle, si les Anglais décident de lever l'option d'achat. »
Pour rappel, le milieu de 25 ans a signé chez les Magpies en janvier dernier en prêt. Il pourrait rester définitivement au sein du club de Premier League si ce dernier accepte de lever l'option d'achat qui serait estimé à 10 millions d'euros.

PORTUGAL

Naïdji non conservé par Gil Vicente

L'attaquant international algérien Zakaria Naïdji ne sera pas conservé par Gil Vicente, selon le journal Abola, lui qui été prêté avec option d'achat.
Le meilleur buteur du championnat algérien de la saison dernière va revenir vers son club formateur le Paradou et ne poursuivra pas, donc, son aventure au Portugal.
L'attaquant de 25 ans n'a semble-t-il pas convaincu les dirigeants de Gil Vicente, lui qui n'a marqué qu'un seul but et offert trois passes décisives en 23 apparitions avec le club toutes compétitions confondues mais seulement 5 titularisations en Liga NOS.

ANGLETERRE

9e passe en Premier League pour Mahrez

Encore une fois titulaire sur son aile droite lors d'une nouvelle victoire 5-0 de Manchester City, cette fois à l'extérieur à Brighton où Sterling s'est offert un triplé, Mahrez a offert sa 9e passe décisive de la saison en Premier League.
A la 53e minute, Riyad Mahrez, sur son aile, se met sur son pied gauche et envoie un ballon parfait pour Sterling qui plonge pour le mettre au fond.

GUARDIOLA

« Mahrez a une confiance en lui incroyable »

Le coach de Manchester City, Pep Guardiola, s'est exprimé, en conférence de presse, au sujet de son attaquant algérien Riyad Mahrez.
« Mahrez est un joueur fantastique. Il a une confiance en lui incroyable. Il crée toujours quelque chose de spécial », a indiqué le technicien catalan.
L'ancien entraîneur du Bayern Munich veut faire passer un cap au champion d'Afrique. « Nous sommes si fiers de l'avoir. Il nous aide toujours. J'espère le faire progresser encore », a ajouté Pep Guardiola.

ASTÉRIX LE GAULOIS

21h00

En 50 avant Jésus-Christ, Vercingétorix a déposé les armes aux pieds de César et les armées de ce dernier occupent toute la Gaule... Toute ? Non ! Car quelque part en Armorique, un petit village bien connu, entouré de camps retranchés romains, résiste victorieusement au puissant envahisseur. Au camp fortifié romain Petitbonum, le chef des légionnaires Caius Bonus est furieux et irrité de voir ses patrouilles perpétuellement vaincues à la suite de rencontres avec les Gaulois supérieurs en nombre... Un volontaire est chargé d'espionner les habitants du village afin de découvrir leur fameux secret d'invincibilité

INSPECTEUR BARNABY

21h00

Une artiste peintre, Suzie Colebrook, est assassinée par électrocution. La jeune femme venait de recevoir par la poste une roulette miniature piégée de la part d'une certaine Maggie Markham, organisatrice du festival du livre policier de Midsomer. Quelques jours avant le meurtre, un manuscrit de grande valeur avait été dérobé chez la victime : le roman inachevé de Georges Sommersby, décédé trois ans plus tôt. Selon le mari de Suzie, celle-ci s'apprêtait à le publier. Il s'avère que le meurtre a été commis selon un mode opératoire décrit dans le premier roman de l'écrivain. Le meurtrier envoyait deux colis... Et un deuxième colis a été envoyé à Cecily Petersson

MALLORCA L'HOMME LE PLUS RECHERCHÉ DE MAJORQUE

21h00

Majorque est en émoi quand des preuves indiquent qu'un homme recherché pour meurtre est revenu sur l'île après plusieurs années à avoir échappé aux recherches. Miranda Blake et son collègue Max Winter vont devoir enquêter envers et contre tous, car l'instinct de Miranda pointe du doigt un homme bien sous tout rapport

LE PROFESSIONNEL

21h00

vJoss Beaumont, un agent des services secrets français, a reçu pour mission d'éliminer le dictateur d'une petite République d'Afrique. Mais entre temps, en France, les opportunités politiques ont changé, la mission de Beaumont est annulée. Comme il est impossible de l'en avertir et de le ramener en France, les chefs des services secrets décident de le trahir auprès des autorités locales. Il est jugé puis envoyé au bagne. Au bout de deux ans, il réussit à s'évader et à regagner Paris. Il envoie un télégramme codé au chef des services secrets lui annonçant qu'il veut exécuter le dictateur lors de sa venue en France

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION

21h00

En 1913, dans un Mexique en pleine révolution, Juan Miranda, pilleur de diligences, rencontre Sean Mallory, Irlandais exilé, expert en dynamite et recherché par le gouvernement britannique. D'emblée, Juan voit en lui un associé potentiel qu'il va tenter d'enrôler dans le braquage d'une banque. Mais la banque se révèle plus riche en prisonniers politiques qu'en lingots d'or, et Juan, entraîné par Sean, va se retrouver pris dans une révolution dont il deviendra, bien malgré lui, un héros

FÊTE DE LA MUSIQUE : TOUS ENSEMBLE POUR LA MUSIQUE

21h00

Les plus grands artistes et les jeunes talents de la chanson française et internationale sont réunis le temps d'une soirée exceptionnelle, en direct de l'Accor Arena, pour une fête de la Musique hors du commun. Un spectacle unique de plus de trois heures, pour chanter et saluer toutes celles et ceux qui oeuvrent pour que vive la musique et soutenir les salles et les festivals. L'Accor Arena, salle mythique et coeur battant du spectacle dans la capitale, engagée dans la relance du secteur, depuis toujours disposée à faire vivre de nouvelles expériences à ses publics accueille cet événement musical aussi populaire qu'inédit

DADDY COOL

21h00

Adrien, 40 ans et totalement immature, se fait larguer par Maude, 35 ans, désireuse d'enfin fonder une famille. Pour tenter de reconquérir l'amour de sa vie, Adrien décide de monter une crèche à domicile dans le futur ex-appartement conjugal... Le début d'une improbable expérience éducative pas très au goût de Maude, qui le croit parfaitement incapable de s'occuper des enfants

JOSÉPHINE S'ARRONDIT

21h00

vJoséphine coule des jours heureux auprès de Gilles. Ils s'aiment comme au premier jour ; c'était il y a deux ans. Et puis voilà qu'elle tombe enceinte. Gilles, récemment promu et débordé de boulot, accueille la nouvelle avec une émotion tout intérieure. Au chômage depuis deux ans, Joséphine, elle, stresse à l'idée d'être entourée de couches, de petits pots et surtout de ressembler... à sa mère. Du coup, elle se demande si elle souhaite vraiment garder ce futur bébé. Gilles propose de faire une liste des points positifs et des points négatifs

MIDI Libre — Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4043 | Lundi 13 Juillet 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	03h47
Dohr	12h53
Asr	16h44
Maghreb	20h12
Icha	21h51

TURQUIE

ERDOGAN TRANSFORME L'EX-BASILIQUE DE SAINTE-SOPHIE EN MOSQUÉE ET PROVOQUE LA POLÉMIQUE

La décision prise par la Turquie, de transformer la célèbre ex-Basilique de Sainte-Sophie en mosquée, a provoqué une vague de critiques et de condamnations, de la part de la Communauté internationale, qui ont qualifié la décision de "*retour en arrière de six siècles*", rapportent plusieurs médias.

La Grèce a condamné, "*avec la plus grande fermeté*", la décision du Président turc, Recep Tayyip Erdogan. La ministre de la Culture, Lina Mendoni, a notamment qualifié la décision de "*provocation envers le monde civilisé*", estimant que "*le nationalisme dont fait preuve le président Erdogan, ramène son pays six siècles en arrière*". Le gouvernement des États-Unis a, quant à lui, affirmé être "déçu" de la décision, tandis que la Russie, par le biais de son Eglise orthodoxe, a dit regretter que "*l'inquiétude*" de "*millions de Chrétiens*", n'ait pas été entendue. De même que l'agence Sputnik, organe du gouvernement russe, a estimé que la décision constitue un "*bras d'honneur d'Erdogan à l'histoire européenne*". La transformation en mosquée, de la Basilique Sainte-Sophie, qui appartient au patrimoine mondial de l'humanité, a également été critiquée par l'Unesco, qui a affirmé "*vivement*" regretter cette décision "*prise sans dialogue préalable*". "*Sainte-Sophie est un chef-d'œuvre architectural et un témoignage unique de la rencontre de l'Europe et de l'Asie au cours des siècles. Son statut de Musée reflète l'universalité de son héritage, et en fait un puissant symbole de dialogue*", a déclaré en ce sens, Mme Azoulay, directrice générale de l'Unesco.

Les Émirats arabes unis ont critiqué la décision d'Erdogan. "*Ayasophia est un monument historique depuis des milliers d'années. Changer son statut nuira à la valeur culturelle de ce symbole de l'humanité*", a déclaré la ministre de la Culture, Nora Al Kaabi sur Twitter.

Construite à Constantinople par l'empereur byzantin Justinien, au sixième siècle, bien avant l'avènement de l'Islam, la basilique Sainte-Sophie a joué son rôle d'église pendant près d'un millénaire. En 1453, le sultan ottoman Mehmet la convertit en mosquée, comme symbole de conquête après la prise de Constantinople par les Ottomans, tout en conservant son nom "*Ayasofia*". Un peu plus de trois siècles plus tard, en 1934, le président de la République de la Turquie, Mustafa Kemal Atatürk, décide de désaffecter le lieu pour "*l'offrir à l'humanité*" et transforme Sainte-Sophie en Musée, devenant ainsi symbole de la laïcité avant qu'Erdogan ne décide de renverser cette décision près d'un siècle plus tard. Le Conseil œcuménique des églises, qui réunit environ 350 églises chrétiennes, notamment protestantes et orthodoxes, et rassemble environ 500 millions de croyants, a pour sa part exprimé son "*chagrin et consternation*", à cette décision. Le Conseil reproche ainsi à Erdogan, d'avoir "*inversé ce signe positif de l'ouverture de la Turquie pour en faire un signe d'exclusion et de division*", avertissant qu'une telle action risque d'encourager "*les ambitions d'autres groupes, ailleurs, qui cherchent à modifier le statu quo et promouvoir le renouvellement de divisions entre les communautés religieuses*". En réaction à la pluie de critiques ayant visé sa décision, le président turc Recep Tayyip Erdogan les a rejetées en bloc, affirmant qu'une telle décision relevait des "*droits souverains*" de son pays. "*Ceux qui ne bronchent pas contre l'islamophobie dans leurs propres pays (…) attaquent la volonté de la Turquie, d'user de ses droits souverains*", a déclaré Erdogan. "*Nous avons pris cette décision, non pas par rapport à ce que les autres disent, mais par rapport à nos droits, comme nous l'avons fait en Syrie, en Libye et ailleurs*", a affirmé en outre, le Président turc.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

107 BLESSÉS DURANT LES DERNIÈRES 24 HEURES

Cent sept (107) personnes ont été blessées, dans plusieurs accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures, à travers le pays, a indiqué hier un communiqué des services de la Protection civile, relevant qu'aucun décès n'a été enregistré durant cette période.Par ailleurs, une personne âgée de 24 ans est décédée par noyade au lieudit Tikobaouine, commune de Djanet, wilaya d'Illizi, ajoute la même source.Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 67 opérations de sensibilisation à travers 10 wilayas (44 communes), portant sur la pandémie, rappelant aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les mêmes services ont effectué également, 70 opérations de désinfection générale à travers 10 wilayas (36 communes) qui ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices, publics et privés, quartiers et ruelles. La Protection civile a mobilisé, pour les deux opérations, 331 agents, tous grades confondus, 50 ambulances, 55 engins, ainsi que la mise en place des dispositifs de surveillance, dans un site d'hébergement destiné au confinement, à travers la wilaya d'Alger. Dans le cadre du dispositif de lutte contre les incendies de forêt, maquis, récoltes et broussailles, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 29 incendies, touchant différentes espèces végétales (11 incendies de forêts, un maquis, 112 ha de broussailles, 45 ha de blé, 1.300 bottes de foins, 1.090 arbres fruitiers et 106 palmeraies).

L'intervention rapide des secours de la Protection civile "*a permis de circonscrire ces incendies et d'éviter leur propagation vers d'autres récoltes, et sauvé un important patrimoine de végétations estimé à des centaines d'hectares*", souligne le communiqué.

CORONAVIRUS

Au moins 565.363 morts dans le monde

La pandémie, provoquée par le nouveau coronavirus, a fait au moins 565.363 morts dans le monde, depuis que le bureau de l'OMS en Chine, a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un nouveau bilan établi à partir de sources officielles hier.

Plus de 12.741.270 cas de contaminations ont été officiellement diagnostiqués, dans 196 pays et territoires, depuis le début de l'épidémie et au moins, 6.792.900 malades sont aujourd'hui considérés comme guéris. Les Etats-Unis, qui ont recensé leur premier décès lié au coronavirus début février, sont le pays le plus touché, tant en nombre de morts que de cas, avec 134.815 décès pour 3.247.782 cas. Au moins 995.576 personnes y ont été déclarées guéries. Les autres pays les plus touchés sont le Brésil, avec 71.469 morts pour 1.839.850 cas, le Royaume-Uni avec 44.798 morts (288.953 cas), l'Italie avec 34.945 morts (242.827 cas) et le Mexique avec 34.730 morts (295.268 cas). La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao), a officiellement dénombré un total de 83.594 cas (sept nouveaux entre samedi et dimanche), dont 4.634 décès et 78.634 guérisons. L'Europe totalisait dimanche à 11h00 GMT, 202.399 décès pour 2.828.270 cas, les Etats-Unis et le Canada 143.624 décès (3.355.128 cas), l'Amérique latine et les Caraïbes 143.176 décès (3.324.405 cas), l'Asie 42.852 décès (1.734.122 cas), le Moyen-Orient 20.199 décès (909.922 cas), l'Afrique 12.976 décès (578.055 cas), et l'Océanie 137 décès (11.371 cas). Ce bilan a été réalisé à partir de données collectées par des agences, auprès des autorités nationales compétentes et des informations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

COVID-19 EN ALGÉRIE

NOUVEAU RECORD DES CONTAMINATIONS

Les contaminations au coronavirus continuent d'augmenter en Algérie. Durant les dernières 24 heures, 483 nouvelles contaminations ont été enregistrées à travers le territoire, selon les derniers chiffres du ministère de la Santé. Il s'agit d'un nouveau record, qui porte à 19.191, le total des contaminations enregistrées depuis l'apparition de l'épidémie en Algérie. Sept nouveaux décès ont également été enregistrés durant les dernières 24 heures, ce qui porte à 1.011, le nombre de morts par le coronavirus, selon la même source.